

BULLETIN
DES
DROITS DE L'HOMME
PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

Après la Victoire (Ordre du jour ; Lettre aux sections) . . .	763
Aux Populations d'Alsace-Lorraine	771
Vive Wilson !	772
Pour recevoir M. Wilson.	773

Ferdinand Buisson

LA PAIX WILSON

(Page 776)

Les Libertés publiques et la réparation des injustices. . .	794
Contre la diffamation.	795
Au Parlement	797
La Ligue grecque des Droits de l'Homme.	798
League to enforce peace.	799
Activité des Sections.	803
Nécrologie.	816
Réponses à quelques questions.	817

PARIS — RUE DE L'UNIVERSITÉ, 10. (VII^e ARR^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

Memento bibliographique (suite).

— LA FORCE ET LE DROIT, le prétendu droit biologique, par R. Anthony (1 vol. in-16, 2 fr. 50, *Alcan*, éd., Paris).

— M. Anthony, qui est professeur à l'École d'anthropologie de Paris, a essayé de faire la discrimination entre le droit et la force : on connaît la célèbre maxime allemande qui élève la confusion du droit et de la force à la hauteur d'une vérité scientifique et d'un dogme d'Etat.

M. Anthony ne croit pas que l'évolution est « une marche dans le sens du progrès » ; il ne croit pas que la sélection joue un rôle principal dans les luttes entre espèces. Le droit se rapproche, doit se rapprocher de plus en plus de l'idéal qui est en nous pour créer la paix entre nous.

— LES ALSACIENS SOUS LE JOUG ALLEMAND, par Charles Wagner, 1 fr. 50. — LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE, par V. H. Friedel, 2 fr. 50. — Deux excellentes brochures éditées chez *Berger-Levrault*. On ne publiera jamais assez de brochures de ce genre pour faire connaître un pays dont les vraies tendances ont été si longtemps travesties par un nationalisme brouillon et tapageur. L'Alsace-Lorraine est un pays grave et laborieux ; il a beaucoup souffert, en jeu pluriséculaire des guerres entre la France et l'Empire : ne parlons de lui qu'avec tendresse, pitié et respect.

— A signaler également, sous le bénéfice des mêmes observations : L'ALSACE-LORRAINE TERRE DE FRANCE, par Jules Roche, 1 fr., *Payot*, éd., Paris ; LE DROIT ET LA QUESTION DU PLÉBISCITE EN ALSACE-LORRAINE, par Maurice Bouchor, tir. à part, s. p. de la revue *l'Action Nationale*, Paris ; LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, conférence par Noël Hardy, éd. à Epernay, 28 rue des Berceaux, s. p. ; bonne brochure de propagande ; tous les arguments sont présentés avec clarté et honnêteté ; LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, LA MORALE INTERNATIONALE ET LA CATALOGNE, par P.-M. Turrul, librairie *Verdaguer*, Barcelone.

— AU SERVICE DE L'ENNEMI, par l'abbé E. Wetterlé, (1 vol. in-16, éd. *Bossart*, Paris.) — Voici ce que l'on lit dans l'avant-propos : « Au lieu d'établir une thèse savante, j'ai préféré, dans les pages qui suivent, tenter de faire comprendre que, sous l'uniforme d'un soldat allemand peut battre un cœur héroïquement français. Le récit, que j'ai ébauché, n'est pas simplement imagitatif. Il repose sur des données certaines. »

Après la Victoire

UN ORDRE DU JOUR ⁽¹⁾

En ces jours de gloire où la France tout entière
communie en un même sentiment d'allégresse,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de
l'Homme,

Considérant que les pires ennemis des Droits de
l'Homme et du Citoyen sont ces impérialistes alle-
mands qui ont fait périr des millions d'hommes pour
asservir la France et l'humanité ;

Considérant que les meilleurs défenseurs des
Droits de l'Homme et du Citoyen sont les citoyens
et les peuples qui, au prix de leur sang, ont brisé
ce dessein tyrannique et empêché ce crime ;

Exprime, au milieu de la joie publique, ses sen-
timents d'ardente admiration et d'infinie gratitude
aux soldats de la République et aux soldats des na-
tions alliées ;

Salue le peuple français, champion du droit ;

Salue les femmes françaises, qui, en suppléant
les hommes pendant la guerre, en maintenant la vie
de la cité, ont contribué fortement à la défense des
Droits de l'Homme et du Citoyen, et ont ainsi mé-
rité de jouir de ces droits ;

S'associe à l'élan de reconnaissance nationale qui,
à l'heure de la victoire, célèbre en la personne des
chefs actuels du Gouvernement et de l'armée fran-
çaise l'effort accompli depuis le début de la guerre

(1) Comité Central (15 novembre).

par toutes les armées et tous les gouvernements de l'Entente ;

Félicite de même, avec une fraternelle reconnaissance, tous les peuples alliés ;

Rend particulièrement hommage au Président Wilson, ce grand Américain, ce grand citoyen du monde, dont le génie, au service des Droits de l'Homme et du Citoyen, a bien mérité de l'humanité ;

Constata, avec une joyeuse espérance, que cette victoire des peuples libres sur la tyrannie impérialiste allemande va faire triompher dans le monde les principes de la Révolution française et fonder la paix sur la Société des Nations.

Lettre aux Sections ⁽¹⁾

Chers Collègues,

Nous vous adressons l'ordre du jour que vient d'adopter le Comité Central ; mais nous ne voudrions pas nous en tenir à cette communication.

L'heure que nous traversons est une heure unique dans l'histoire. Des événements inouïs changent la face du monde, et vont décider peut-être de l'avenir de l'humanité. Vous jugerez naturel que nous nous arrêtions avec vous devant ce spectacle. Tâchons d'en saisir le sens et d'en recueillir la leçon.

I

Avant tout, chers Collègues, un sentiment remplit mon âme, et l'âme de tous les Français : la joie, l'immense joie de la victoire.

(1) Comité Central (29 décembre).

Un peuple qui a subi les quatre années d'où nous sortons, aurait droit à un élan d'allégresse débordante, n'eût-il d'autre bonheur que la fin de son supplice. Que sera-ce si, par surcroît, il voit l'envahisseur perdu sans ressource, obligé de demander grâce, prêt à subir toutes les expiations, n'emportant de son formidable attentat contre le genre humain, que la haine du genre humain, ne réparaisant enfin chez lui que pour s'abîmer sous les malédictions de tout un peuple ? C'est la première fois, depuis un siècle, que l'invasion se termine ainsi. Qu'il soit permis à la France d'en remercier la République !

Et qu'il nous soit permis, à nous, Ligue Française des Droits de l'Homme, de sentir dans le triomphe, comme naguère dans l'angoisse, notre cœur battre toujours à l'unisson du cœur de la France.

II

Mais la libération, la victoire ne sont dues ni au hasard, ni à la fatalité : c'est le fruit sacré d'un effort où la France a mis le meilleur d'elle-même. C'est l'œuvre de ses grands morts, de ses glorieux mutilés, de millions de soldats jeunes et vieux qui ont appris à « tenir », ce qui était parfois plus difficile que de mourir. C'est l'œuvre de nos paysans et de nos ouvriers, de ces non combattants, qui se sont fait des âmes de combattants. C'est l'œuvre de nos femmes et de nos filles qui ont courageusement entrepris, en plus du leur, l'ouvrage des hommes. C'est l'œuvre enfin d'un pays à qui tout manquait et qui a tout créé sous le canon de l'ennemi. Parce

qu'elle a pris ainsi le parti viril de se défendre malgré tout, au lieu de s'attarder en vaines lamentations ou en récriminations haineuses, parce qu'elle n'a douté ni du droit, ni d'elle-même, la France s'est sauvée et elle a sauvé le monde.

De cette fierté aussi, la Ligue a le droit de prendre sa part. Que de fois ne lui a-t-on pas demandé de fixer les limites du droit et du devoir de légitime défense contre la pire forme de l'oppression, celle de l'étranger ! La Ligue n'a jamais répondu qu'un mot : Jusqu'au bout !

III

Joie saine, juste fierté nationale : est-ce tout ? Non. Le propre de cette guerre est de ne permettre à aucun peuple un isolement égoïste, pas plus après que durant la bataille.

Le Chef de notre Gouvernement a tenu à honneur de le dire sans détour à la minute même du triomphe : « Aucun des alliés n'aurait pu vaincre sans le secours des autres. » Et c'est la vérité même. Combattants de la première heure ou de la dernière, chacun d'eux a joué un rôle décisif, chacun fut, à un moment donné, le facteur principal du salut. Impossible de faire le départ exact des mérites, le dosage des services rendus à la cause commune. Il a fallu l'insurrection universelle de tout ce qui dans le monde croyait encore à la justice et à la liberté pour briser la plus grande entreprise d'hégémonie militaire qui eût menacé le monde.

De là le caractère unique de la victoire que nous célébrons. A qui appartient-elle ? à un peuple ? à un système ? Elle est liée à cet acte simple et sublime :

des nations, que tout séparait, ont décidé de s'unir pour défendre jusqu'à la mort un même idéal. Et cet idéal d'hier va être la réalité de demain.

La Ligue n'a-t-elle pas le droit d'en saluer l'avènement, elle qui ne l'a pas attendu pour discerner le véritable enjeu de cette guerre ? D'autres y voyaient la rivalité de deux races. La Ligue ne s'y est pas trompée. Elle a toujours dit : Ce qui est en question, c'est le principe même de la démocratie. Ce qui va vaincre pour toujours ou disparaître pour longtemps, c'est le droit de la personne humaine, affirmé dans la nation comme il l'était déjà dans l'individu.

Et c'est bien ce principe qui sort vainqueur du grand duel.

La guerre se termine tout autrement qu'elle n'avait commencé.

Née, semblait-il, d'un incident particulier, elle s'achève par une révolution d'une portée mondiale. C'est le 89 des nations, seconde étape de la démocratie en train de conquérir le monde. Notre révolution avait publié la Déclaration des Droits de l'Homme ; celle-ci, cent trente ans après, proclame le droit des peuples. Et, du coup, par la plus foudroyante des catastrophes, tous les empires s'écroulent. Toutes les dynasties disparaissent. Autocrates et autocraties font place au gouvernement des peuples par eux-mêmes.

IV

Voici donc venue l'heure décisive.

Après la grande guerre, la grande paix !

L'humanité sait maintenant ce qui l'attend si ja-

mais pareille catastrophe pouvait recommencer. Aussi n'a-t-elle qu'un vœu ou plutôt qu'une volonté arrêtée : que cela ne puisse plus arriver. Voilà la paix qu'elle veut, et elle n'en veut pas d'autre. Qu'on ne lui parle pas d'une de ces conventions imposées par le vainqueur au vaincu comme un dernier abus de la force. La seule vraie paix et la seule qui puisse durer, c'est celle qui se prévaudra non pas de la fortune des armes, mais des prescriptions éternelles de la justice.

Ce cri de la conscience humaine, un homme s'est trouvé pour le faire entendre à la terre entière. Depuis deux ans le Président Wilson remplit devant le monde cette haute magistrature morale : il a énoncé avec une invariable sérénité, avec une précision toujours plus lumineuse, les conditions du régime de paix que l'humanité a résolu d'inaugurer.

Pour que ce hardi programme se réalise, il ne faut pas seulement une grande œuvre de législation internationale, il y faut aussi une œuvre morale, une œuvre intérieure d'éducation et de persuasion qui fasse pénétrer dans l'esprit ou plutôt dans le cœur de la nation les principes du nouveau Droit des gens. Et, à cette œuvre-là, de toutes nos forces, tous nous devons collaborer.

C'est à la Ligue d'en appeler sans cesse à la raison et à la conscience publique, de tenir tête à l'assaut des passions brutales qui ne sont pas mortes, de confondre tous les sophismes qui tenteront de nous ramener aux vieilles méthodes de violence et de ruse. C'est à elle d'opposer inlassablement à la fausse gloire la vraie, à la France enivrée de conquêtes, la France soldat du Droit et champion de la Liberté. C'est la Ligue surtout qui peut le mieux

entreprendre de familiariser tous nos concitoyens avec cette idée née en France et que l'Amérique nous renvoie comme un hommage, la Société des Nations, c'est-à-dire une organisation qui, armant le droit de la force de tous, fasse disparaître jusqu'à la possibilité d'un geste de résistance.

V

Peut-être, chers Collègues, sera-ce dans la minute actuelle, entre la signature de l'armistice et celle de la paix définitive, que nos Sections auront à exercer le plus utilement leur action. Elles peuvent contribuer à fixer l'attitude de notre peuple à l'égard de l'Allemagne vaincue et, semble-t-il, en voie de transformation.

Un parti pris d'immédiat oubli et de confiance aveugle choquerait le sens même de l'équité : la première condition pour le règne de la justice, c'est la réparation des injustices.

Un parti pris de haine éternelle et d'exclusion en principe de la Société des Nations serait la négation même du nouvel ordre de choses que les Alliés entendent établir sur les bases posées par le Président Wilson.

Entre ces deux entraînements contraires, la France n'a qu'à suivre sans hésiter la voie droite que lui trace la tradition républicaine. Après avoir fixé les conditions d'entrée dans l'Association mondiale du Droit organisé, elle n'a pas à dire quand et comment chaque nation remplira ces conditions. Elle peut, elle doit s'en tenir à la réponse que suggérerait hier l'homme d'Etat qui fut son premier représentant à La Haye, M. Léon Bourgeois :

« La Société des Nations est de tendance univer-
 « selle. Mais par son objet même, elle ne peut s'éta-
 « blir qu'entre des nations libres, fidèles à la parole
 « donnée, s'étant acquittées de toutes les obligations
 « qui peuvent résulter de leurs fautes passées et se
 « donnant enfin, les unes aux autres, toutes les
 « garanties nécessaires de fait et de droit.

« Quand l'Allemagne réunira-t-elle ces condi-
 « tions ?

« C'est à cette heure-là même qu'elle pourra re-
 « vendiquer le droit de faire partie de la Société
 « universelle. »

Telles sont, chers collègues, les idées directrices dont s'inspire le Comité Central. Il croit devoir les recommander dès à présent à votre attention. Il aura l'honneur de les soutenir devant le prochain Congrès. Il ne doute pas qu'elles n'y rencontrent, pardessus l'inévitable diversité des points secondaires, l'unanimité absolue quant aux principes. Et il est heureux de voir à cette heure historique, la Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à son passé, représenter, dans sa modeste sphère d'action, l'idéal même qui a rendu possible aux Démocraties des deux mondes cette guerre à mort contre l'impérialisme militaire, qui leur a valu une première et éclatante victoire par les armes et qui demain y ajoutera, victoire plus grande, l'établissement d'un nouveau statut de l'humanité imposé au monde entier par la conscience du monde entier.

Le Président,

F. Buisson.

AUX POPULATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE (1)

Citoyennes et Citoyens d'Alsace et de Lorraine,

La Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen vous envoie, au moment où vous reprenez votre place au foyer de la Nation, son salut fraternel.

Votre cause a toujours été doublement chère à la Ligue : en vos personnes, annexées contre leur volonté à un Empire conquérant, les idées qu'elle défend étaient opprimées. Le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est-il pas le corollaire logique des principes proclamés dans la Déclaration des Droits de l'Homme ? Nous sommes fiers autant qu'heureux de saluer aujourd'hui, en même temps que nos frères délivrés, le droit restauré suivant l'idéal de nos pères.

Combien cet idéal vous est cher à vous-mêmes, la Ligue ne l'a pas oublié. Les principes de 89 ont réjoui vos vieux instincts démocratiques. Pendant la Fête de la Fédération, lorsque les délégués de toutes nos provinces vinrent affirmer solennellement leur volonté de constituer la France une et indivisible, vos délégués furent parmi les plus enthousiastes. A Strasbourg, on alla planter sur le pont du Rhin un drapeau tricolore avec cette inscription : « *Ici commence le pays de la Liberté.* »

La République a fait tous ses efforts pour que la France continuât à mériter ce titre, le plus noble de tous. Elle n'a pas traité, elle, les hommes en sujets ou en machines. Elle a entendu respecter et faire respecter, à travers la diversité des croyances,

(1) Comité Central (23 novembre).

le droit égal des personnes. Elle a mis dans la main du peuple les moyens de contrôler et d'orienter l'action des gouvernements. Vous nous aidez, nous en sommes sûrs, vous nous aidez, en citoyens fiers de leur droit de cité retrouvée, à poursuivre cette grande œuvre de progrès humain.

Vive la France reconstituée !

Vive la République triomphante !

VIVE WILSON !

Lors de l'arrivée du Président Wilson à Paris, la Ligue des Droits de l'Homme a fait afficher et distribuer en tracts l'appel suivant :

VIVE WILSON !

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, et avec eux tous les Républicains dignes de ce nom, doivent au **Président Wilson** une particulière gratitude.

Il n'a pas seulement entraîné son pays à donner au nôtre, au moment le plus critique de la guerre, le plus généreux et le plus efficace des concours : il prête encore à notre idéal l'appui d'une autorité sans pareille.

L'heure venue, après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, il a virilement fait appel à la force sans réserve : mais il a promis, il a averti que la force victorieuse, dès le lendemain de la victoire, se mettrait et resterait au service du droit.

Il a déclaré, bien avant l'heure du triomphe, que cette guerre ne finirait pas avant que les torts faits à la France en 1871 fussent réparés, avant que les Alsaciens et les Lorrains, conformément à leur volonté cent fois exprimée, fussent réunis à la nation française ; il a proclamé en même temps qu'il ne saurait y avoir de paix durable tant que les peuples, où que ce fût, seraient traités comme troupeaux,

incorporés sans leur aveu, gouvernés sans leur consentement.

Il nous a aidés à finir glorieusement cette guerre : il vient nous aider maintenant à tuer définitivement la guerre.

Il entend que restent coalisées les forces des nations libres, pour maintenir au service de la justice une force nouvelle et supérieure qui rendra impossible toute velléité d'impérialisme.

Soldat du Droit, tribun de la Démocratie, apôtre de la Société des Nations, tel nous apparaît l'envoyé de la grande république alliée.

Dans les idées qu'il défend, vous reconnaîtrez sans peine plus d'un principe proclamé par nos pères il y a bientôt cent cinquante ans.

A la fin du xviii^e siècle, au moment où furent rédigés l'acte d'indépendance et la Déclaration des Droits de l'Homme, la pensée américaine et la pensée française ont déjà collaboré étroitement. Il importe qu'elles collaborent demain, au moment où va être rédigée cette déclaration du droit des peuples qui va servir de code au tribunal des nations.

C'est pourquoi, au cri lancé avec tant de fraternel amour par les citoyens de la libre Amérique : « Vive la France ! », vous répondrez de tout votre cœur par les cris de :

Vive Wilson ! Vivent les Etats-Unis d'Amérique !

Vive la Société des Nations !

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Pour recevoir M. Wilson

Nous avons publié dans les journaux les communiqués suivants :

I

La Ligue des Droits de l'Homme qui, depuis quatre ans et demi, a soutenu dans des brochures, dans des tracts, dans des résolutions et des centaines de conférences le pro-

gramme de guerre et de paix que le Président Wilson a exprimé dans ses messages, se devait à elle-même de lui marquer à l'occasion de son voyage en France son admiration et sa gratitude.

Dans sa réunion d'avant-hier, le Comité Central a décidé :

1^o D'envoyer une délégation à Brest pour l'arrivée du Président ;

2^o D'inviter les ligueurs de Paris à manifester sur son passage ;

3^o De lui faire tenir une adresse ;

4^o De prier toutes les sections de la Ligue pendant son séjour en France, d'organiser de grandes réunions pour faire connaître au public la doctrine de paix démocratique que le Président Wilson a exposée devant le monde.

(9 décembre.)

II

Une délégation du Comité Central portera demain samedi, dans l'après-midi, au Président Wilson, une adresse au nom de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central prie les ligueurs de Paris et de la banlieue de vouloir bien se joindre à lui.

Le lieu de réunion sera indiqué dans quatre journaux de samedi matin.

(12 décembre.)

III

Le jour où arrivait à Paris le grand citoyen qui nous a aidés à terminer cette guerre, et vient nous aider à tuer définitivement la guerre, la Ligue des Droits de l'Homme avait eu l'intention de convier ses membres à lui porter un hommage de sa reconnaissance.

Le Gouvernement ayant mis à ces manifestations des conditions inacceptables (1), le Comité Central a le regret d'y renoncer.

(13 décembre.)

(1) On nous a demandé quelles sont les conditions « inacceptables ». Voir plus loin (p. 817) *Réponses à quelques questions*.

FAITES DES CONFERENCES

Nous demandons instamment à nos sections de vouloir bien organiser, pendant le séjour de M. Wilson en France, des conférences pour faire connaître au public, qui les connaît mal, les idées du Président de la République américaine sur les conditions d'une paix durable par la Société des Nations.

Nos collègues pourront consulter à cet égard la conférence de M. Buisson, intitulée : *La Paix Wilson*, et insérée dans ce *bulletin* (p.776), ainsi que la bibliographie ci-dessous.

Le Message du Président Wilson, année 1917, p. 70-79 : Commentaire par M. Emile Kahn du message présidentiel sur la Société des Nations. — *La Société des Nations*, 1917, p. 468-475 : Délibération prise par le C. C. et accompagnée de divers textes et commentaires sur l'organisation de la Société des Nations. — *L'organisation de la Société des Nations*, 1917, p. 593-719 : Rapports présentés au Congrès de 1917 et portant sur les *Principes* de la Société des Nations (M. Ferdinand Buisson), sur sa *Constitution* (M. J. Hennessy), sur les *Sanctions* (M. Maxime Leroy), sur l'*Ebauche immédiate* de la Société des Nations (M. V. Basch) ; — *Message du 22 janvier 1917*, p. 792 et suivantes : C'est le texte intégral de cet important document. — *A M. le Président Wilson*, pages 1-4 : Lettre adressée par M. F. Buisson au nom du C. C. à M. Wilson. — *A M. le Président Wilson*, 1918, page 257 (adem). — *La Société des Nations*, 1918, n^{os} 7-8 et 11-16 : Comptes rendus des débats du Congrès de 1917.

ENVOYEZ DES ADRESSES

Un certain nombre de nos sections nous ont envoyé des saluts, vœux ou adresses pour les faire tenir au Président Wilson. Nous ne saurions trop les louer de cette initiative. Il importe que le Président soit assuré que dans l'œuvre qu'il entreprend, il a derrière lui, avec lui, toute la démocratie française. Nous nous ferons un plaisir et un devoir de communiquer à M. Wilson tout ce qui nous viendra pour lui de toutes nos sections.

La Paix Wilson

Conférence de M. Ferdinand BUISSON,

Faite au Grand-Orient de France, le 24 Novembre 1918.

Mesdames, Messieurs,

Il est inutile que je vous dise combien il faut rabattre des promesses que le Président vient imprudemment de vous faire.

Je ne vous apporte ici, avec le témoignage des sympathies profondes du Comité Central, qu'un essai de causerie, d'entretien familial, comme nous voudrions qu'il puisse s'en faire beaucoup et beaucoup dans Paris.

A l'heure présente notre Ligue est persuadée qu'un des plus grands services qu'elle peut rendre, ce n'est pas de faire de solennelles démonstrations, c'est de réunir comme vous l'avez fait ici, un certain nombre, un grand nombre de personnes désireuses de s'informer, d'entendre au besoin le pour et le contre et de se faire une opinion personnelle. Il n'y a, Messieurs, vous le savez, que les opinions personnelles qui se défendent et qui se répandent. Quand on les accepte en quelque sorte par courtoisie, ou par une espèce de déférence qui est de l'indifférence, elles ne comptent pas.

Ce que la Ligue voudrait créer, c'est un courant de convictions. Et elle ne croit pas impossible d'y réussir : cette population parisienne, si ouverte à tous les genres non pas seulement de spectacles, mais d'études, saura, si on le lui demande sérieusement, répondre sérieusement aussi à cet appel.

Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui ici.

Le sujet dont j'ai à vous parler, sur lequel je vais vous demander d'écouter mes réflexions, mais surtout de faire les vôtres, est le plus actuel que l'on puisse signaler, non pas seulement en France, mais dans le monde entier. Quelle question, à l'heure présente, serait plus palpitante que celle de la Paix ? La paix est certaine, mais quelle paix sera-ce ? quelles en seront les conditions ? quels principes vont l'inspirer, et quel contrecoup aura-t-elle sur l'avenir du monde ? C'est ce que nul ne sait, et ce que tous doivent chercher à savoir.

Nous avons pensé à donner à cette réunion pour titre : La Paix des Peuples ou la Paix Wilson.

Les deux titres sont synonymes. Le second a l'avantage de personnifier, en quelque sorte, l'idée dont la Ligue voudrait se faire la propagatrice. Permettez-moi donc, non pas de parler au nom du Président Wilson, je n'en ai pas le droit, mais de vous dire comment nous comprenons sa pensée, comment nous interprétons ses discours et ce que nous augurons de son très prochain voyage en France.

Ceux qui, d'ici à quelques années, dans les Universités, étudieront les déclarations du Président Wilson comme on lit les grands textes historiques, ceux-là, j'imagine, distingueront deux grands objets qu'on peut appeler : sa doctrine de guerre et sa doctrine de paix.

Premier objet : Il l'a dit avec une telle vigueur que quelques-uns ont cru ou ont feint de croire que ce grand ami de la paix devenait soudain un belliqueux, un partisan de la guerre, pour un peu on aurait dit un « exterministe ».

Le Président Wilson, par exemple dans son grand discours de Baltimore, a posé simplement une con-

dition préalable sans laquelle il n'y a rien. « Il faut vaincre. En d'autres termes, il faut détruire le militarisme prussien, il faut détruire tout militarisme ! » Et avec sa modestie et sa prévoyance d'homme d'Etat, il ajoutait : « Ou si l'on ne peut pas le détruire actuellement, il faut au moins le réduire à l'impuissance totale. »

Voilà sa première idée.

La seconde, c'est qu'il ne faut pas que cela puisse recommencer.

Voilà les deux points lumineux qui sortiront de l'ensemble de ses paroles.

Sur l'un et sur l'autre, mettons-nous bien d'accord.

Pourquoi, d'abord et comment voulait-il la destruction du militarisme ?

Il l'a expliqué lui-même. Longtemps, trop longtemps, on avait pu se faire illusion, on avait pu croire, en Amérique, que c'était une guerre de plus, comme l'Europe en est coutumière, querelle territoriale, rivalité de peuple à peuple, lutte d'intérêts économiques. Et aussi longtemps qu'on a pu vivre dans cette erreur, on a pu soutenir que l'Amérique, fidèle à sa tradition, n'avait qu'à rester neutre.

Mais un jour est venu, et le Président Wilson a contribué à le faire venir, sinon avec la rapidité que nous avions rêvée, du moins avec une telle splendeur d'évidence que personne n'a pu s'y soustraire. Un jour est venu où il a fallu s'avouer que la question posée devant le Monde était celle-ci : la Force va-t-elle décider de l'avenir du monde ? Car il s'est levé dans le monde un champion de la Force contre le Droit, si formidablement armé que c'est presque un miracle s'il n'a pas d'un bond écrasé toute résistance. S'il triomphe, c'en est fait de la vieille croyance à la justice et à la liberté.

C'est dans ces termes que le Président de la grande Démocratie Américaine a représenté à son peuple la situation mondiale et lui a dit : « Nous n'avons pas le droit d'être neutres une minute de plus, car c'est le sort du monde qui se joue, le nôtre autant que celui de l'Europe. Nous y sommes, à bien voir la réalité, les premiers intéressés, nous, Américains, parce que nous avons été créés et mis au monde tout exprès pour réaliser la démocratie, tout exprès pour réaliser le type d'une Fédération de peuples libres qui veulent vivre et au besoin mourir pour la liberté. »

Voilà comment l'Amérique est entrée dans la guerre, autrement que tous les autres pays.

Le rôle des États-Unis est tout à fait *sui generis*. Et il n'y a rien là qui puisse blesser le légitime orgueil des Alliés, qui avaient su faire leur devoir sans attendre que l'Amérique fût en mesure de faire le sien.

Pourquoi la grande République intervint-elle ? Était-elle liée par un traité avec un pays quelconque ? Il n'y avait aucun traité. Alors de quel droit les citoyens du Nouveau Monde se mêlent-ils des affaires de l'Ancien ?

Le Président Wilson qui est un savant, un historien du droit et des institutions juridiques a répondu : « Un acte qui affecte l'humanité tout entière touche directement le pays de Washington, le pays fondé par des hommes qui ont tout souffert plutôt que de renoncer à la liberté. On ne peut pas attenter à la liberté des autres sans s'attaquer à la leur. C'est pour cela que dans une guerre dont la liberté du monde est l'enjeu les Américains jetteront jusqu'à leur dernier homme et leur dernier dollar. »

C'est le caractère unique de cette guerre et par où elle ne ressemble à aucune autre. C'est un duel à mort qui a failli tourner à la défaite de toutes les

libertés. Et si toutes les libertés du monde entier n'ont pas été écrasées, à qui le doit-on ? A tel peuple, à tel autre ? Non, à tous ! Aucun n'aurait pu se sauver sans les autres. Chacun, à son heure et à sa minute, a été le grand facteur momentané du salut de tous. Si la Belgique ne nous avait pas, en s'immolant elle-même, permis de gagner quelques jours, quelques heures, que serait-il arrivé ? Si l'Angleterre n'avait pas loyalement pris l'engagement de se tenir à nos côtés, avant même de savoir comment elle aurait une armée, si l'Italie n'avait pas fait le geste de magnifique générosité que vous savez, si la Russie, elle-même, avec son tragique effondrement, n'avait pas contribué par un énorme sacrifice d'hommes à diviser l'effort de l'ennemi, nous ne savons pas comment eût fini ce drame ou plutôt nous pouvons l'entrevoir. Et c'est parce que les Américains ont le sens de ce qui a failli arriver que, du jour où ils ont reconnu leur devoir, ils se sont sentis comme obligés à des prodiges pour regagner le temps perdu et apporter avant qu'il soit trop tard leur concours décisif à la libération du monde.

De là vient que dans cette guerre surhumaine la gloire reste indivise. Des ouvriers de la première heure à ceux de la dernière, on ne saura jamais qui a le plus fait pour le salut commun.

Ce qui est beau, c'est qu'il ait pu se produire de la part de l'humanité un élan pareil où les forces les plus disparates se sont trouvées coopérer sous la seule contrainte du devoir que tous ensemble ont compris, chacun à sa manière.

Ainsi a commencé cette guerre, ainsi a-t-elle fini. C'est comme un coup de foudre qui a réduit en poussière le plus imposant édifice d'autocratie militaire, celui-là même que le Président Wilson rêvait à peine

de détruire, tant l'impérialisme semblait sûr de dominer le monde.

Grâce à cette victoire qui n'appartient à personne, parce qu'elle est celle de tous, voilà donc rempli glorieusement le premier point du programme Wilson.

Maintenant se pose la seconde, et vraiment la plus difficile partie du problème : c'est la Paix.

Il peut sembler étonnant que le problème de la Paix soit plus difficile que celui de la guerre, et surtout d'une guerre comme l'a été celle-ci. C'est pourtant la vérité.

De même que la guerre fut une autre guerre que les précédentes, cette paix aussi ne doit ressembler à aucune de celles que vous connaissez. Celle-ci doit être telle qu'elle entraîne l'impossibilité de recommencer cet attentat à l'humanité. C'est le caractère que veut lui donner ce grand citoyen de l'Amérique et du monde. Ne lui parlez pas d'un contrat entre belligérants, d'un traité imposé de force par le vainqueur au vaincu. Ce n'est pas ainsi qu'il entend empêcher le renouvellement des horreurs. Je sais bien que beaucoup de nos concitoyens si vous leur dites : « Vous ne voulez pas que cela puisse recommencer, n'est-ce pas ? » vous répondront : « Certainement » et vous énuméreront tout de suite un certain nombre de moyens, des milliards de tribut de guerre, le démembrement de l'Empire, l'annexion de la rive gauche du Rhin et autres menaces qui sont comme la première explosion d'un sentiment de justice, de révolte et d'indignation contre tant de crimes.

La paix stable et définitive que le Président Wilson demande, non pas aujourd'hui, mais depuis le premier jour, n'est pas fondée sur la violence fût-elle même légitime. Car la violence engendre un besoin

de revanche qui, tôt ou tard, rouvre l'ère des batailles.

Alors quelle paix peut-on faire ? Le Président Wilson l'a dit et redit tant de fois que quelques-uns des lecteurs européens ont pu se trouver fatigués de sa répétition : « Il n'y a qu'une paix qui puisse durer, c'est la paix de justice pure. » Il l'avait déjà dit avant la guerre en des termes qu'on n'a pas compris et qui permettaient l'équivoque : « Ce n'est pas une paix de vainqueur qu'il faut, c'est une paix sans victoire. » Nous avons pu, à ce moment-là, nous inquiéter de cette parole, dont l'ennemi savait tirer parti. Mais depuis qu'il est devenu « notre associé », le Président nous a sans peine amenés à comprendre, à approuver sa pensée. Il veut une paix contre laquelle le vaincu lui-même ne puisse pas protester, tant elle sera évidemment un acte de justice, de droiture et d'incontestable équité. Il veut que le vaincu soit lui-même convaincu qu'il n'y a pas de solution ni plus juste ni plus souhaitable pour le bien de l'humanité.

Il veut que le vainqueur n'impose pas d'autres conditions que celles qu'il accepte lui-même, qu'il ne fasse porter au vaincu qu'un seul joug qui n'est pas ignominieux, celui de la Loi, celui du respect dû par chacun à la liberté de tous.

Cette pensée, que beaucoup de nos hommes d'esprit ont accueillie d'abord avec un sourire sceptique, il faut bien croire qu'elle a trouvé de l'écho dans le monde. Ce ne sont pas seulement nos Alliés qui l'adoptent. Voici nos ennemis qui déclarent y souscrire.

Je ne suis pas de ceux qui prennent pour paroles d'Évangile toutes les déclarations qui nous viennent du nouveau Gouvernement démocratique de l'Allemagne. Je fais toutes réserves, j'attends, je ne sais pas, mais tout de même comment ne pas constater

cet absolu changement de langage ? Comment tenir pour insignifiantes les déclarations qui nous viennent de partout, de Berlin, de Munich, de Vienne, de Budapest ? Toute l'Allemagne répète littéralement et hautement le principe même que le Président Wilson avait demandé à faire proclamer par le monde entier, à savoir : Le droit pour tous les peuples de vivre libres et indépendants sans que le plus petit n'ait rien à craindre du plus grand.

Alors, il y a donc un terrain commun entre nous et nos ennemis, entre le vainqueur et le vaincu ? Le démocrate français et l'impérialiste d'hier d'Allemagne ou d'Autriche reconnaissent donc, au-dessus du droit de la force, le droit de l'Idée ? Il y a donc une conscience humaine qui parle plus haut que les égoïsmes nationaux. La voilà, la base du nouveau pacte international : la paix par le droit est aussi forte et durable qu'est fragile et précaire la paix par la force. Contre celle-ci un retour offensif est toujours possible, il n'y en a pas contre l'autre.

C'est ce que sans doute l'histoire appellera un jour la Paix Wilson.

Mais elle suppose bien des conditions remplies. Le Président les a rappelées.

Il y en a une sur laquelle il a beaucoup insisté, c'est qu'il ne veut pas d'une paix de bribes et de morceaux consistant en clauses particulières attribuant à l'un et à l'autre tels territoires, tels avantages économiques comme si cela n'intéressait que les deux contractants. Aujourd'hui qui est intéressé dans une guerre comme celle-ci ? Qui a le droit d'intervenir ? C'est le monde entier. Le temps n'est plus, et il ne reviendra pas, où la guerre ne touchait que les belligérants. Elle fait souffrir tous les pays de tous les continents de la terre. C'est pourquoi tous ont

quelque chose à dire, tous ont le droit d'en hâter la fin.

C'est ce droit général de l'humanité qui justifie l'intervention américaine.

Ici, permettez-moi de vous donner un exemple de la puissance de pensée et de la forme tout américaine que le Président a su donner à son argumentation. Vous avez entendu parler du fameux principe de Monroe. Chacun de nous s'en est tenu à la définition courante : l'Amérique aux Américains, c'est-à-dire que sur le continent américain il ne serait nullement permis à une puissance européenne de s'implanter de force, soit par les armes, soit par la colonisation.

M. Wilson, professeur de droit, a revisé cette notion. « C'est une idée fausse, a-t-il dit, que de voir dans la doctrine Monroe une petite barrière égoïste que, par prudence, nous aurions mise autour de notre continent. » Et il a expliqué que si cette défense du sol américain contre toute intervention européenne avait bien été la première application du principe de Monroe, le principe allait infiniment plus loin. Il a remis en lumière cette page d'histoire. Monroe était Président aux Etats-Unis vers 1820 et c'est en réponse à la Sainte-Alliance, c'est comme protestation contre le Congrès de Vienne et le Congrès de Vérone, qui prétendaient étendre la réaction militaire et dynastique sur le monde entier, que le président Monroe avait lancé son fameux message et il ne l'avait pas lancé sans en prévoir les conséquences.

M. Wilson, en citant les textes, a bien montré ce qu'avait voulu dire son prédécesseur d'il y a cent ans. C'était ceci : Nous n'admettons pas que par la force un peuple quelconque s'impose à un peuple plus faible. Nous ne l'admettons pas, parce que c'est une

iniquité. Et pour faire à nous-mêmes, par nous-mêmes, la première application de cette règle, nous disons : « Chez nous, cela n'arrivera jamais. » Si faibles que nous fussions alors (car nous avions à peine quelques milliers de soldats, quelques bateaux), nous posions le principe du droit des peuples et nous jurions pour commencer qu'à aucun prix nous ne le laisserions violer en Amérique.

Aujourd'hui, l'Amérique est si près de l'Europe que rien ne se passe sur l'un des continents qui ne retentisse sur l'autre. L'Océan même n'est plus une frontière. Aujourd'hui dans cette guerre européenne c'est le sort du monde entier qui se joue et c'est pour cela qu'aujourd'hui le principe de Monroe s'applique au monde entier. Nous proposons à toutes les nations de l'univers de le reconnaître dans son expression généralisée. C'est pour défendre ce principe que nous passions l'Océan. »

Le Président aurait pu ajouter : « Et nous ne le repasserons pas sans que ce principe ait été solennellement consacré. »

Comment donc peut-il l'être ? Nous ne songeons pas, bien entendu, à tracer, ici, même le schéma du traité de paix. Mais essayons de fixer les idées directrices qui pourront l'inspirer. Pour vous les soumettre aussi rapidement que possible, voulez-vous me permettre d'imiter la manière américaine, cette forme si simple et si modeste qui, quelquefois, nous surprend dans les discours du Président lui-même, je veux dire cet exposé sous la forme de propositions en quelque sorte numérotées ? C'est une façon de parler presque télégraphique qui a l'avantage de mettre à nu l'enchaînement même des pensées. Voici celles qui résumerait la thèse américaine.

1^{re} proposition. — *Il n'y a pas de paix sans justice.*

Je viens de l'expliquer : la paix sera conclue sur la base du droit, non sur la fortune des armes. Elle réalisera non le triomphe du vainqueur, mais le triomphe du régime de justice et de liberté que le vainqueur a réussi à sauver en terrassant l'agresseur.

2^e proposition. — Il n'y a pas de justice sans la réparation des injustices.

Oh ! ce sont les partisans de l'idée américaine qui doivent être les plus fermes sur la revendication absolue des règles de justice, dont la première est de réparer, de restaurer, de restituer, d'expier. Si quelqu'un vient nous dire : passez l'éponge sur le passé, hâtez-vous d'oublier, laissez dans le doute la question de savoir si c'était un crime ou non de violer la neutralité belge, de détruire les usines et de torpiller les paquebots, celui-là n'est pas un ami de la paix du Droit, c'est un partisan masqué du droit de la Force pour qui en somme il réclame l'impunité. La lui accorder, consentir à ce que la paix commence par cette concession, que le brigand emportera le fruit de ses rapines et conservera tranquillement ce qu'il a volé, ce serait installer tout l'édifice de la justice sur une flaque de boue et de sang. Ce serait renier précisément le principe au moment même où l'on prétend l'affirmer.

3^e proposition. — Il n'y a pas de réparation des injustices, sans une juste sentence des tribunaux autorisés pour la rendre.

N'allez pas prétendre que nous nous ferons à la fois juge et partie, que le plaignant se fera justice à lui-même d'après sa seule appréciation. Nous devons appliquer là le principe général. Il faut que l'un présente sa plainte, que l'autre puisse se défendre et qu'un juge impartial statue. Il faut qu'il y ait un

jugement et des juges. Ainsi nous voilà — remarquez-le bien — engagés à créer une juridiction qui ne sera pas nous, qui sera au-dessus de nous et au-dessus de la partie adverse, mais qui, par là même, pourra rendre la justice avec une autorité absolue.

4^e proposition. — Il n'y a pas de juges et pas de jugements possibles s'il n'existe une Société des Nations qui prête main-forte à la justice et qui dispose souverainement des sanctions nécessaires pour faire exécuter ses justes décisions.

Nous voilà donc arrivés au grand mot par lequel finit la thèse du Président Wilson : la Société des Nations.

Mettre les nations à l'état de Société, qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que c'est qu'une société ? Nous le savons tous. C'est une organisation qui consiste en ceci : que nous renonçons tous au droit de nous faire justice à nous-mêmes, d'user et même d'abuser de notre force propre pour nous défendre comme nous l'entendrons. Être en société, c'est n'avoir plus le droit de suivre son premier mouvement, de veiller à ses intérêts par ses propres moyens et ses propres ressources. Alors ? Nous sommes donc dépouillés de ce à quoi l'homme tient le plus ? Nous perdons notre indépendance, notre souveraineté ? Au contraire, nous sommes infiniment mieux armés que nous ne le serions dans le système de l'isolement individuel. Pourquoi ? Parce qu'il y a une force collective qui dépasse toute résistance possible. C'est cette force-là qui nous protège contre toute injustice et qui nous interdit par là même de nous jeter les uns sur les autres. Mais l'existence d'une société suppose évidemment un certain degré de civilisation. Supposez qu'il y ait tant de voleurs

et tant d'assassins que les gendarmes ne soient plus assez nombreux pour les arrêter : il n'y aurait pas de société possible. Si elle est possible dans toutes les nations arrivées au point de civilisation qu'ont atteint par exemple celles de l'Europe, c'est que le nombre des malfaiteurs, des criminels qui peut se trouver dans la masse d'un pays est une quantité infinitésimale de la population et qu'elle ne peut pas tenir tête à la force publique. Une nation civilisée c'est une société qui a aboli non pas seulement des voies de fait d'homme à homme, mais la guerre de château à château, de cité à cité, de province à province. Représentez-vous donc la France il y a mille ans. Il y a mille ans, si on avait dit aux hommes d'alors qu'il viendrait un temps où il serait possible de circuler sur les routes sans être exposé à payer un péage ici, une rançon là, à être attaqué au défilé prochain, détrossé au prochain bois, menacé ou maltraité partout, il aurait dit : ce n'est pas possible. Si même quelques siècles plus tard on avait prophétisé qu'il viendrait un temps où la Bretagne, la Bourgogne, la Normandie, la Provence vivraient paisibles toujours et toutes ensemble et ne songeraient pas à se faire la guerre, on aurait haussé les épaules en disant : quelle chimère ! Comme si le monde pouvait ainsi se transformer ! Cependant, elle existe cette société qui a pendant des siècles passé pour impossible, et le fait qu'elle a enlevé aux individus, aux cités, aux provinces le droit de se battre ne l'a pas empêché d'être grande, forte, puissante, c'est au contraire ce qui lui a donné une incomparable force d'expansion.

Eh bien, Citoyens, ce qui a pu être fait entre quelques millions d'hommes peut s'étendre à quelques millions de plus ; il n'y a pas de raison pour que la

morale adoptée et appliquée par chaque nation chez elle ne le soit pas par elles toutes dans leurs relations internationales.

Il nous est défendu de nous faire justice : nous ne sommes pas désarmés pour cela. Il sera défendu aux nations de se battre, en résulte-t-il que ce sera l'anarchie ?

« — Ah ! nous répondent beaucoup de nos concitoyens, sur un ton de tristesse et de découragement. A quoi bon tous ces rêves ? La guerre a toujours existé, elle existera toujours. L'humanité n'a pas encore trouvé le moyen de la faire disparaître. »

Citoyens, c'est une erreur. Il vous semble que le monde n'a pas évolué, mais c'est que vous ne vous représentez pas la marche immense de son évolution à travers les siècles. Il vous semble que la guerre n'est pas en voie de disparaître, mais vous oubliez que jadis la guerre était la règle et qu'elle est devenue l'exception. C'était la pratique courante, ordinaire, journalière et universelle quand l'Eglise a eu l'heureuse inspiration de faire accepter la Trêve-Dieu. Ne dédaignons pas ce premier progrès. Le monde a du raison d'en savoir gré à l'Eglise. Mais ce que l'Evangile a commencé, la Démocratie qui est l'Evangile laïcisé, doit et peut le continuer et l'étendre. Elle peut et elle doit faire comprendre aux nations qu'aujourd'hui la guerre est un crime contre l'humanité et que, du moment où il est possible de la supprimer absolument, c'est le premier des devoirs qui s'impose à la civilisation.

C'est le service que le Président Wilson croit avec raison pouvoir rendre au monde. Espérons qu'à son prochain voyage, de ses paroles, de ses conseils, de ses exemples, sortira pour tous les Alliés, la même évidence que pour lui-même, à savoir que l'heure est

venue d'ouvrir l'ère définitive de la Paix organisée.

Espérons qu'à cet appel généreux se rallieront vite tous les hommes de bonne foi de tous les partis et de toutes les croyances.

La Ligue des Droits de l'Homme avait souhaité et elle a souvent demandé depuis deux ans qu'il fût fait par les Alliés une solennelle déclaration collective, faisant connaître ce qu'on appelait jadis leurs buts de guerre, disons plutôt leurs buts de paix, c'est-à-dire la paix de justice, opposée à une paix d'annexions et de conquêtes. Il ne faut peut-être pas trop se plaindre que cette déclaration n'ait pas été faite.

Si vous remarquez celles des différents gouvernements, à commencer par les nôtres, vous remarquerez que sous des mots qui diffèrent, une même idée se fait jour.

Notre Président du Conseil ne passe pas pour un grand ami de la Société des Nations. Cependant, c'est lui qui a dit qu'il voulait que l'on substituât au régime de la violence le régime du droit organisé. Le droit organisé, n'est-ce pas le synonyme de la Société des Nations ?

Le même Président du Conseil, l'autre jour, dans le premier moment, dans la première ivresse de la Victoire, avez-vous remarqué ce qu'il a dit aux Chambres et sur quel ton il a indiqué sa pensée première ? Le premier mot qui lui est venu à l'esprit à ce moment où peut-être il eût été plus naturel de ne penser qu'à la Victoire, est celui-ci : « Nous avons combattu pour notre droit, nous voulons notre droit tout entier, avec les garanties nécessaires contre le retour offensif de la barbarie. De ce droit, nous ne ferons pas à notre tour une revanche d'agression contre les agressions passées. C'est toute la liberté qui, dans la personne de nos soldats, vient de terras-

ser toute la tyrannie. Au delà de tout, il faut que la libération de la France soit la libération de l'Humanité ! »

L'homme qui, à cette heure-là, a parlé ainsi ne peut pas être très loin de s'entendre avec le président Wilson.

Nous avons un seul rôle à remplir, nous, simples citoyens qui ne sommes revêtus d'aucun caractère officiel, c'est d'aider l'opinion à s'éclairer, à comprendre comment se pose le problème et comment il se peut résoudre. Causez avec tous nos amis de tous les groupes et de tous les partis politiques. Quand quelqu'un vous dira : « c'est bien difficile à faire, cette Société des Nations, bien compliqué. » Répondez-lui : oui, c'est difficile; oui créer cette union entre tous les peuples de la terre, former de tant de volontés distinctes une volonté unique de justice absolue et totale, sans restriction ni exception, oui, c'est difficile; mais moins difficile encore que ce qui nous attend si nous ne prenons pas ce chemin-là. Si nous prenons l'autre, où allons-nous? A des guerres nouvelles, et nous savons ce que c'est que la guerre à présent; la prochaine, si le monde en devait voir une encore, dépasserait en atrocités celle d'à présent autant que celle d'à présent a dépassé les précédentes. Les moyens de destruction seront tels qu'il y va réellement de la vie de l'humanité, de tout l'avenir de la civilisation. S'il subsiste un peuple qui soit en état, parce qu'il le voudrait, de déchaîner le pire fléau sur le monde, il faut s'attendre à ce que dès demain tous les peuples les plus pacifiques, que tous les peuples de liberté, de démocratie soient, eux aussi, obligés de jeter dans le gouffre les milliards après les milliards et de ne plus songer jour et nuit qu'à s'armer sous toutes les formes, sur la terre et dans l'eau et dans

l'air et par tous les moyens imaginés et non encore imaginés, sous peine de succomber au premier coup de force. »

Voilà pourquoi il ne faut plus qu'aucun peuple puisse imposer aux autres sa volonté par la force ; voilà pourquoi il faut qu'une société des nations domine toutes les nations, voilà pourquoi il faut faire comprendre à chacune d'elles, même à celles qui ont été enivrées par les rêves de grandeur militaire, la supériorité morale, sociale et même matérielle et économique du régime de la paix que nous leur proposons sur le régime de la guerre qui les a menés à leur porte. Voilà pourquoi il faut que la paix Wilson s'épanouisse en une paix de justice, de fraternité, par où je n'entends pas que nous ayons dès à présent la possibilité d'arracher de nos âmes et de nos yeux les spectacles que nous avons vus. Je le disais tout à l'heure ! ce serait trahir la justice que de consentir à l'impunité de l'injustice ; mais l'important c'est que nous restions nous-mêmes, comme les grands chefs de l'armée française l'ont si bien dit à leurs soldats, que nous ne nous abaissions pas à la tentation de représailles indignes de la France et que nous n'opposions à la force de l'Allemagne écrasée par nos armes que la force invincible et éternelle de la justice.

A l'heure présente, la Ligue des Droits de l'Homme peut avoir un rôle à jouer. Nous voudrions éviter les deux entraînements : celui de ceux qui sont prêts à crier : « Vive la République allemande ! », et celui de ceux qui écrivent naïvement : « L'Allemagne n'a pas changé de mentalité depuis 2.000 ans, il lui faudra bien 2.000 ans pour en changer. » Résistons à ces deux entraînements de la passion.

On nous demande en quel temps, sous quelle forme

l'Allemagne pourra entrer dans la Société des Nations. La seule réponse que nous puissions faire, la voici : aucun peuple n'y entrera qui n'ait donné des garanties formelles et matérielles de sa soumission aux principes des nouveaux droits des gens, qui ne se soit soumis au contrôle de tous, qui n'ait accepté les obligations, les charges et les sanctions que la Société des Nations exige de tous les membres. Pensons moins à l'Allemagne et plus à la Société des Nations. C'est elle qu'il faut constituer, c'est elle qui fera sa loi et fera librement accepter par tous les peuples qui ne veulent plus ni être des peuples de proie ni supporter qu'il y en ait sur la terre.

Qu'une telle Société s'institue par la volonté de tous, qui croyez-vous qui puisse lui résister ?

S'il était une Nation qui ne voulût pas souscrire au pacte universel, qui prétendît rester en dehors, et se dresser contre les neuf dixièmes du genre humain, tout lui serait aussitôt fermé dans le monde, toutes les portes, toutes les communications, plus un signe de vie, plus trace de relations quelconques, ni commerciales, ni industrielles, ni financières, ni sociales, rien. C'est l'isolement absolu, c'est la mort. N'ayez pas peur : pas une nation n'optera pour ce régime.

Nous demandons à la Ligue des Droits de l'Homme, à ses amis, à ceux qui voudraient faire sa connaissance, de se ranger à cette théorie qui nous vient d'Amérique, qui lui était venue de France et qu'elle nous renvoie, comme une sorte d'hommage. Nous les supplions de contribuer à cette grande révolution : que bientôt le Droit soit la loi du Monde, que cette loi se fonde non sur la force, mais sur l'unanime soumission à la justice et qu'en somme ce nouveau régime soit imposé au monde entier par la conscience du monde entier.

Les Libertés publiques et la réparation des injustices ⁽¹⁾

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que si l'état de guerre et l'invasion d'une partie du territoire national ont pu rendre nécessaires certaines restrictions à l'exercice des libertés publiques et ont pu, dans une mesure qui a été trop fréquemment excédée entraîner provisoirement l'institution d'une législation et de juridictions exceptionnelles, il importe d'une part que le retour à l'exercice des libertés publiques soit assuré ; d'autre part que les injustices ou les erreurs que ce régime exceptionnel et provisoire ont engendrées et favorisées soient réparées,

Emet le vœu :

Que les libertés publiques soient restaurées : 1^o par le retrait immédiat du décret du 2 août 1914 qui a institué l'état de siège ; 2^o par l'abrogation immédiate de la loi du 5 août 1914 sur les indiscrétions de la presse ; 3^o par la suppression totale de la censure politique et diplomatique ; 4^o par le retour à la législation d'avant-guerre sur le droit de réunion et d'association.

Le Comité Central demande en outre :

1^o L'abrogation des législations et juridictions exceptionnelles du temps de guerre et en particulier le rétablissement de toutes les garanties de la défense en matière disciplinaire ou pénale ;

2^o La revision de tous les arrêts, jugements et décisions rendus pendant la durée des hostilités, soit pour survenance de faits nouveaux de nature à établir l'innocence de la personne condamnée ou frappée soit pour omission des formes et garanties prescrites par la législation de droit commun.

(1) Comité Central 29 novembre.

CONTRE LA DIFFAMATION

Le Comité Central a adopté dans sa séance du 13 décembre 1918, un premier ordre du jour dont voici le texte :

Considérant que la législation actuelle ne permet pas la répression rapide et efficace des délits de diffamation et de refus d'insertion ;

Qu'il y a urgence à remédier à cet état de choses qui favorise de façon scandaleuse les diffamateurs professionnels ;

Considérant, d'autre part, que lorsqu'une personne visée dans un article de journal ou dans une publication, entend user du droit de réponse, il importe beaucoup plus d'assurer la prompte résolution de la réponse que de faire prononcer contre le journaliste récalcitrant une peine d'amende ;

Que le refus d'insertion constitue un délit prévu par l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 ;

Que la procédure répressive à suivre, quelque rapide que l'on puisse tenter de la rendre, entraîne nécessairement des délais qui diminuent considérablement l'efficacité de la réponse ;

Qu'un mode de procéder plus prompt doit être mis à la disposition de la partie intéressée ;

Estime que, sous réserve de l'examen d'une réforme plus profonde, il convient de demander immédiatement au Parlement l'adoption des mesures suivantes :

1. — *Pour assurer la rapidité de la procédure répressive :*

a) Inscire dans la loi un bref délai à impartir aux tribunaux pour juger les affaires de diffamation et de refus d'insertion, et inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires (création de chambres de tenue d'audience supplémentaires ou toutes autres mesures appropriées pour que ce délai soit respecté) ;

b) Interdire tout appel de pourvoi en cassation sur

les exceptions, même d'incompétence, avant le jugement sur le fond, ainsi qu'il en avait été décidé, dès 1890, par le Sénat dans un projet de loi resté sans suite (V. Dalloz 1908.4.62) et suivant la règle admise, en matière civile, devant les juges de paix (art. 14 de la loi du 25 mai 1848).

II. — *Pour rendre la justice accessible aux victimes de la diffamation :*

Prendre la juridiction correctionnelle seule compétente en la matière, sauf à l'égard de certaines catégories de personnes limitativement désignées : ministres, membres des deux Chambres, par exemple.

III. — *Pour rendre la répression plus efficace :*

Inviter le Gouvernement à prescrire aux représentants du Ministère public de conclure verbalement dans toutes les affaires de diffamation ou de refus d'insertion, en insistant auprès des juges pour la fixation des peines et surtout des réparations civiles élevées.

IV. — *Pour rendre efficace l'exercice du droit de réponse :*

Décider que la personne visée pourra s'adresser au juge des référés, lequel, après avoir examiné si la réponse n'est pas de nature à nuire aux intérêts légitimes du journaliste ou de tiers et si elle ne présente pas, en égard aux nécessités de la défense, une longueur abusive, ordonnera, le cas échéant, l'insertion immédiate de la réponse, sa décision entraînant de plein droit, à l'égard du journaliste, une astreinte de cent francs par jour de retard, sauf à la partie intéressée à réclamer, par voie principale, s'il y a lieu, de plus amples dommages-intérêts ;

Étant entendu que la décision de la juridiction répressive, ne pouvant être préjugée et influencée par une décision d'ordre civil, la personne visée qui aura usé de cette voie ne pourra plus, conformément aux principes généraux du droit, recourir à la voie pénale.

AU PARLEMENT

La Ligue des Droits de l'Homme n'est point suspecte d'hostilité envers le Parlement. Elle le défend depuis vingt années contre les calomnies de la réaction. Elle a défendu récemment et continue de défendre son œuvre patriotique de préparation de nos armées avant la guerre, son œuvre patriotique d'organisation de nos armées pendant la guerre.

Mais elle constate avec tristesse que de jour en jour son action se relâche, au grand dommage de la réputation et des intérêts de notre pays.

Les séances de la Chambre sont de moins en moins suivies. A la Commission des Affaires extérieures qui devrait en quelque sorte siéger en permanence, nous savons que le plus souvent quelques députés seulement sont présents.

Au lendemain de l'armistice, nous aurions pensé que le Parlement d'un Nation qui a combattu pour le Droit, proclamerait d'urgence la restauration de nos libertés publiques et en particulier de la première de toutes : le droit de parler et d'écrire. L'état de siège persiste. Jamais la censure n'a sévi avec plus de rigueur.

A l'heure où vont se poser à la Conférence de la Paix les problèmes les plus graves pour la vie de la France et pour la Paix du Monde, la Chambre n'a même pas exigé de son Gouvernement les moindres explications sur ce que serait son attitude. Ailleurs, dans tous les pays de l'Entente, il est permis de discuter librement dans la presse, dans les réunions, au Parlement, toutes les questions de politique étrangère. En France, par la faute des Chambres, le silence devient la loi. Est-ce pour perpétuer ce même régime que sept millions de soldats ont offert leur vie et que plus d'un million sont morts ?

C'est par de tels procédés qu'à toute époque les hommes au pouvoir ont suscité le mécontentement, provoqué le désordre. C'est par un tel abandon que le Parlement d'aujourd'hui apporte à la campagne antiparlementaire ses plus spécieux arguments.

La République n'est plus qu'un mot lorsque le

Parlement cesse d'accomplir avec indépendance sa tâche essentielle de contrôle.

(16 Décembre.)

Une Ligue Grecque des Droits de l'Homme

Déjà il existait une ligue belge, une ligue roumaine, une ligue espagnole. Nous venons d'apprendre avec plaisir qu'à Athènes s'est constituée une Ligue grecque pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Loucas Nacos, député d'Attique, président de la Ligue Hellénique, a envoyé au Comité Central l'adresse suivante :

30 octobre.

Nous sommes heureux de vous annoncer la fondation à Athènes de la Ligue Hellénique pour la défense des Droits de l'Homme, inspirée des statuts de la Ligue de Paris.

Les descendants des fondateurs de la première République qui fut au monde, les petits-fils de ceux qui les premiers en Orient ont relevé le drapeau des principes de votre grande Révolution, qui ont lutté et versé leur sang pour le triomphe de ces principes dans les Balkans, ceux qui ont lutté pour libérer leur pays d'un roi traître et livré à l'influence prussienne pour pouvoir combattre aux côtés des soldats luttant pour la liberté, saluent par notre intermédiaire l'illustre président de la Ligue française glorieuse par ses luttes pour la liberté, et envoient à l'héroïque peuple français, plus glorieux que jamais, un salut fraternel.

Président : Loucas Nacos, député ; vice-président : Thrasybolo Petmezaz, professeur à l'Université ; secrétaires généraux : Jean Petsopoulo, directeur du journal républicain « Lezospastis » ; Nicolas Yannio, directeur du journal « Socialismos ».

Le Comité Central a répondu en ces termes à la date du 4 novembre :

En ce jour de gloire, où sous l'irrésistible élan des soldats héroïques des alliés de l'Occident et de l'Orient, croule de toutes parts la barbarie teutonne,

la Ligue Française des Droits de l'Homme salue avec enthousiasme la fondation de la Ligue sœur de l'Hellade. Elle est heureuse et fière d'avoir essaimé dans la ville sacrée de Pallas Athéné qui ne fut pas seulement Promakos (1) mais qui fut aussi Nomothétoussa (2) et démokratia ; dans le pays grand entre tous où, avec l'art, la science et la philosophie, naquit le Droit, non seulement le droit écrit mais le droit non écrit universel et immuable que la Ligue des Droits de l'Homme a assumé la noble mission de défendre partout où il est violé. Salut fraternel au Comité et au glorieux peuple grec.

League to enforce peace

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réuni, le 1^{er} mai 1918, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, pour recevoir M. Hamilton Halt, vice-président de la Ligue Américaine to enforce peace.

Étaient présents : MM. Ferdinand Buisson, A. Ferdinand-Herold, Sicard de Plauzolles, C. Bouglé, Henri Guernut, L. Martinet, L. Brunschvicg, membres du Comité Central.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. Hamilton Halt, William Wadhams, Henderson, Marius Moutet, Jean Hennessy, députés ; A. Aulard et Lévy-Bruhl, professeurs à la Sorbonne ; Gouguenheim.

M. F. Buisson dit le plaisir qu'a le Comité Central de recevoir M. Hamilton Halt, vice-président de l'importante ligue américaine : « League to enforce peace ». Il demande à M. Hamilton Halt de donner à l'Assemblée tous les renseignements utiles sur cette association.

M. Hamilton Halt adresse un cordial salut aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme. La Ligue to enforce peace, dit-il, a été fondée en 1915. Elle est présidée par M. Taft. Ses idées : 1^o Les nations

(1) Combattante.

(2) Législatrice.

doivent régler, par négociations entr'elles, les questions litigieuses; 2^o Si ces questions ne peuvent être réglées de cette manière, en saisir un tribunal d'arbitrage qui entendra la cause et en décidera d'après les faits et le droit; 3^o Toutes les nations liées par un contrat de Société des Nations doivent entrer en guerre contre l'Etat qui aurait déclaré la guerre avant la fin des négociations; 4^o Des conférences auront lieu pour établir les règles du droit international sur lesquelles le tribunal arbitral fondera ses décisions.

Au premier banquet de la Ligue, assistait le président Wilson qui a déclaré être d'accord avec la Ligue sur ces principes généraux; mais M. Wilson, dit M. H. Halt, va au delà de ces principes.

La Ligue s'est attachée plus à frapper l'opinion qu'à faire du recrutement. Aujourd'hui les membres de la Ligue atteignent le chiffre de 25.000; 13 Etats des Etats-Unis ont adhéré à son programme, ainsi que 700 Chambres de Commerce. Pour la propagande la Ligue dispose de 400.000 dollars, plus 75.000 dollars de la fondation Carnegie.

M. Jean Hennessy demande à MM. Hamilton Halt et Henderson Wadhams s'ils pensent qu'une société doit être établie entre nations, chacune d'elle abandonnant une partie de sa souveraineté, ou que l'arbitrage suffit.

La paix ne peut se concevoir que de trois manières, dit M. Halt. — La « Pax romana » — (une nation imposant par la force son hégémonie aux autres); L'Equilibre; — la Ligue des Nations. Les Etats-Unis sont partisans de cette dernière paix par la société des nations. Une preuve: le ministre de la marine américaine a récemment réservé une demande de crédits pour l'avenir. C'est la Société des Nations a-t-il déclaré, qui fixera la part de coopération des Etats-Unis pour la flotte internationale. Le ministre de la guerre a fait des déclarations identiques. Les Etats-Unis sont prêts à tous les sacrifices en hommes et en argent pour que soit établie la fin de cette guerre la Ligue des Nations, qui mettra fin à toute guerre.

Deux grands groupements, ajoute M. Hamilton Halt, s'occupent en Amérique de la Société des Nations: Un groupement non officiel, la « League to enforce

peace » et un groupe officiel dont le chef est le colonel House. Ce groupement officiel recueille toutes les suggestions qui lui viennent. Il est en relations étroites avec le groupement non officiel.

Les représentants de la « League to enforce peace » ont voulu se renseigner sur les idées des autres groupements de l'Europe. C'est pourquoi ils sont venus en Angleterre et en France.

En Angleterre, ils sont entrés en relations avec des groupements non officiels, comme celui de lord Bryce, et une commission officielle instituée par M. Balfour et dont on connaîtra bientôt les travaux. Ils ont été heureusement surpris de constater que les groupements américains et anglais étaient arrivés, sans se consulter, à des conclusions à peu près semblables. Une différence doit être notée : En Amérique, les partisans de la Société des Nations sont en majeure partie des intellectuels, tandis qu'en Angleterre ils appartiennent plutôt aux classes populaires.

En France, interroge M. H. Halt, que pense-t-on de la Société des Nations ? Le Comité de M. Bourgeois aura-t-il une grande influence ?

M. Martinet dit que l'état d'esprit en France n'est pas, d'une façon générale, hostile au principe de la Société des Nations. On ne sent qu'une réticence chez certains : l'appréhension que nous ne soyons dupes de notre idéalisme. Donc tout ce qui sera fait de pratique aura une répercussion immense.

C'est pourquoi, dit M. Aulard, le rapport Léon Bourgeois produira un effet considérable sur l'opinion et sur l'armée.

Et aussi, ajoute M. H. Guernut, sur le Parlement, dont une forte majorité est partisan de la Société des Nations.

M. Sicard de Plauzoles pense qu'au front l'opinion est acquise à l'idée de la Société des Nations ; mais, dit-il, cette opinion, comprimée par l'état d'esprit officiel, ne peut se manifester. Officiellement, en effet, l'idée de paix est regardée comme une trahison : qui dit paix dit socialisme et qui dit socialisme dit défaitisme. Dans ces conditions, toute initiative de réalisa-

tion pratique qui viendra d'Amérique dissipera ce malentendu et ce malaise.

M. Hamilton Halt reconnaît qu'il est compréhensible que la pensée d'une partie de l'opinion française puisse être orientée dans un autre sens que la pensée américaine, puisque la guerre se fait sur le territoire français.

Pour nous, déclare M. Henderson Wadhams : La Ligue des Nations doit être une Ligue d'honneur entre les Nations démocratiques. Elle suppose donc ou la défaite de l'Allemagne ou la révolution en Allemagne. Mais demande M. Aulard : Si l'Allemagne actuelle souscrivait aux conditions de la Société des Nations — qui implique le désarmement — est-ce que cela ne constituerait pas une véritable révolution ? Il faudrait alors, répond M. Wadhams, que l'Allemagne souscrivît aux réparations des dommages de guerre qu'elle a causés.

Sur la question de l'ébauche de la Société des Nations, MM. H. Halt et Wadhams pensent que, dès maintenant on pourrait demander aux Nations de l'Entente de constituer un Comité interallié, chargé d'établir les bases de cette Société. Mais il faudrait seulement en établir les bases, car si la Ligue des Nations alliées était constituée de toutes parts, l'Allemagne considérerait cette Ligue comme une force employée contre elle. M. Henri Guernut estime que cette ébauche pourrait consister à tout le moins dans l'institution d'un traité permanent d'arbitrage entre alliés.

La guerre, observe M. Aulard, est propice aux concessions d'amour-propre. Tous, nous avons besoin de la Société des Nations. Faisons-la tout de suite. Après la guerre, le besoin étant moindre, nous risquons de l'oublier. Surtout, faisons-la très ouverte pour que tous y puissent entrer. Et cela, disons-le au peuple allemand.

M. Marius Montet, répondant à MM. H. Halt et Wadhams qui subordonnent l'institution de la Société des Nations à la victoire de l'Entente sur l'Allemagne, leur demande si l'Amérique pense fermement que cette victoire militaire est possible.

Oui, répond M. Hamilton Halt. Nous vous enverrons trois millions d'hommes. Si ce chiffre est insuffisant nous vous en enverrons six millions. Si ce n'est pas assez vingt millions. Nous ne vous demandons qu'une chose : c'est de nous faire l'honneur de nous conduire. Et M. Halt donne des précisions en tous points sur un certain nombre d'inventions en train, notamment pour la lutte contre les sous-marins.

En réponse à une autre question posée par M. Jean Hennessy, M. Hamilton Halt déclare que la tendance générale doit être évidemment vers le libre échange, mais qu'en ce moment la suppression du tarif protecteur serait difficilement admise par les Etats-Unis.

M. Ferdinand Buisson remercie MM. Hamilton Halt et Henderson Williams des explications qu'ils ont données au Comité Central et de leurs déclarations précises. Il exprime le vœu qu'un contact étroit soit gardé entre eux et la Ligue des Droits de l'Homme.

Il dit également un cordial merci à M. Lévy-Bruhl qui a bien voulu servir d'interprète entre nos hôtes américains et les Français qui ont assisté à cette séance instructive.

Activité des Fédérations ⁽¹⁾

Gironde.

— Octobre. — La Fédération, après avoir entendu le rapport du Comité Central sur l'affaire Malvy, exprime sa confiance au Comité Central

Activité des Sections

Ambérieu (Ain).

— 23 Juin. — Les membres de la section n'accorderont leur confiance qu'aux parlementaires qui auront propagé, voté et cherché à provoquer le Parlement et le Gouver-

(1) Prière à nos sections et à nos fédérations de nous faire savoir toujours la date exacte des réunions où elles ont émis leurs résolutions et leurs vœux.

nement à prendre l'initiative de la constitution de la Société des Nations dans un délai qui devra être limité et le plus rapproché possible.

Arles (Bouches-du-Rhône).

— 4 août. — La section émet les vœux suivants :

1^o Que les décrets concernant la taxation ainsi que l'arrêt du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 17 juillet 1918 exigeant l'affichage des prix de vente dans les magasins, halles, marchés, cafés et restaurants soient strictement appliqués dans la commune d'Arles, fermant ainsi la porte à l'arbitraire des marchands en les obligeant à faire connaître leurs prix en monnaie française et en monnaie anglaise, prix qui doivent être les mêmes pour tous les clients et notamment pour les soldats des armées alliées honteusement exploités dans certains magasins ; 2^o que la répartition des diverses denrées et substances soit faite d'une manière plus régulière, particulièrement en ce qui concerne le pétrole, le sucre et les pâtes alimentaires qui se vendent clandestinement à des prix exorbitants ; 3^o que des procès-verbaux soient dressés et suivis de sanctions prévues par la loi contre les nombreux magasiniers qui trompent leurs clients sur le poids de la marchandise vendue soit parce qu'ils y comprennent celui du papier de pliage très épais, soit parce qu'ils ne délivrent que 120 grammes au lieu de 125, pour un quart de livre ; 4^o qu'afin de remédier à la spéculation qui se produit sur les denrées de première nécessité par suite des prétentions excessives des producteurs et des nombreux intermédiaires, le gouvernement procède lui-même à la réquisition chez le producteur et à la vente aux consommateurs, réalisant ainsi la promesse du ministre du Ravitaillement : « Un seul acheteur, un seul vendeur : l'Etat. »

Auchel (Pas-de-Calais).

— 4 Septembre. — La Section proteste énergiquement contre la condamnation de M. Malvy ; s'associe au Comité Central pour l'action à mener et blâme les 96 réactionnaires qui se sont mis au-dessus des lois en se proclamant souverains et envoie en même temps au citoyen Malvy l'assurance que la Section d'Auchel travaille à son prompt retour d'exil.

— 25 août. — La section à l'unanimité proteste contre les illégalités du procès Malvy et s'associe entièrement à l'action du Comité Central. Elle décide d'envoyer au ministre du ravitaillement une protestation au sujet des abus constatés dans la vente des denrées alimentaires.

Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

— 15 septembre. — La section invite le Comité Central à lutter énergiquement contre les fortunes scandaleuses acquises ou accrues du fait de la guerre.

Boulogne (Pas-de-Calais).

— Octobre. — La section émet le vœu suivant :

1^o Que les instructions désignées sous le nom de « Statuts des réfugiés » soient strictement appliquées ; que ne soit pas tolérée l'ingérence des maires dans les droits reconnus à la seule Commission départementale pour l'obtention de l'allocation des réfugiés ; que les sanctions les plus sévères soient prises contre les maires qui ne respectent pas ledit statut et qui n'accueillent pas humainement les réfugiés ou évacués.

Cannes (Alpes-Maritimes).

— 12 septembre. — La section, considérant qu'il est injuste que pendant qu'une catégorie de citoyens combat et meurt pour l'idéal commun, une autre catégorie édifie des fortunes du fait de la guerre, émet le vœu que, conformément au principe exprimé par le président Wilson dans son discours du 14 mai 1918, et qui dit que nul ne devra s'être enrichi du fait de la guerre, le gouvernement recherche les moyens les plus efficaces pour faire rentrer au Trésor public les fortunes créées ou augmentées pendant la guerre, du fait de la guerre. La section vote des félicitations au Comité Central pour son activité dans la lutte contre toutes les illégalités et s'associe à lui dans sa protestation contre l'illégalité du jugement de la Haute Cour dans le procès Malvy. Elle demande que les diffamateurs soient poursuivis.

Capdenac-Gare (Aveyron).

— Octobre. — La section proteste contre la condamnation inique qui frappe M. Malvy en même temps qu'elle jette la suspicion sur le patriotisme et le républicanisme de la classe ouvrière. Elle demande au Comité Central de ne pas perdre de vue la situation faite aux Yougo-Slaves du camp de concentration de Graves, situation qui laisse encore à désirer.

Chambéry (Savoie).

— Octobre. — La section exprime sa confiance absolue dans le Comité Central sortant, en approuve tous les actes et lui adresse ses plus vives félicitations pour son attitude

pendant la guerre, en particulier pour avoir su défendre les libertés démocratiques et l'esprit républicain sans tomber dans l'excès et sans que son patriotisme éclairé puisse être mis en doute. Elle réproouve énergiquement les tentatives de scission faites par un groupe d'extrémistes pour lesquels les intérêts de parti paraissent dominer l'intérêt national.

Charavines (Isère).

— 21 septembre. — La section émet le vœu que les fonctions publiques rétribuées soient attribuées de préférence aux victimes de la guerre qui en auront les aptitudes.

Charenton-Saint-Maurice (Seine).

4 septembre. — La section, considérant que la condamnation du citoyen Malvy, ex-ministre, est une iniquité et un acte arbitraire, proteste contre cette décision et demande la poursuite du dénonciateur Daudet qui, par ses accusations tapageuses, a porté atteinte au moral du pays, commettant ainsi l'acte le plus défaitiste contre la sûreté de la nation.

Châteauroux (Indre).

29 septembre. — La section prie le Comité Central d'intervenir auprès du Parlement pour que la loi sur la recherche de la paternité soit appliquée sans rétroactivité possible; elle fait sienne la protestation du Comité Central dans l'affaire Malvy, et décide de s'unir à la section de la Libre Pensée pour créer un Comité d'études et de vigilance républicaines.

Clamart (Seine).

— 21 septembre. — La section, considérant que dans un aussi grave problème que celui de la guerre, aucune chance de solution rapide et équitable ne doit être écartée *a priori*, réclame l'acceptation en principe des propositions de conférences inter-belligérantes formulée par l'Autriche; proteste énergiquement contre le procédé du Président du Conseil qui, de lui-même, sans consulter le Parlement, répond à de telles propositions par une pirouette et une insolence.

Cogolin (Var).

— 14 septembre. — La section proteste contre l'arrêt de la Haute Cour dans l'affaire Malvy et demande que M. Léon Daudet soit poursuivi comme traître à la patrie et à la République. Elle émet le vœu que les Alliés déclarent res-

pensables les gouvernements des pays dont les armées se sont rendues coupables de crimes et de dévastations inutiles ; et qu'eux et leurs sous-ordres soient punis conformément à la loi.

Colombes-la-Garenne (Seine).

— 25 août. — La section, après avoir entendu M^e Barquisseau, avocat, développer en toute liberté les arguments qui, selon lui et ses amis, expliquent la nécessité de créer un « Parti minoritaire » dans la Ligue, constate que les raisons invoquées sont bien plus du ressort des groupements politiques proprement dits que de la Ligue des Droits de l'Homme.

En effet, le rôle de celle-ci consiste surtout dans une surveillance constante de la stricte et légale application des lois à tous les individus et à tous les partis sans distinction.

En conséquence, la section approuve le Comité Central de ne pas avoir voulu préjuger de la culpabilité ou de l'innocence des inculpés dans les différentes affaires sur lesquelles s'appuyent les raisonnements des mécontents de la Ligue pour accuser celle-ci de ne faire que de la bureaucratie.

Tout en constatant que les événements actuels appellent la plus grande vigilance de la part des républicains, la section croit que la Ligue des Droits de l'Homme, constituée par des citoyens professant les opinions politiques les plus diverses et, par conséquent, jugeant lesdits événements de façon plus ou moins différentes, ne peut que perdre toute sa force morale en adoptant la ligne de conduite préconisée par le parti minoritaire dont les membres se laissent diriger, en l'occurrence, bien plus par un esprit socialiste dogmatique, que par un esprit républicain d'impartiale justice.

En conséquence, la section maintient sa confiance au Comité Central, dont la ligne de conduite est, avec raison, basée sur un esprit de justice et non sur une quelconque des tendances politiques du parti républicain.

Dieppe (Seine-Inférieure).

— 25 septembre. — La section émet le vœu que le gouvernement recherche les moyens les plus efficaces pour faire rentrer dans le trésor public les fortunes créées ou développées scandaleusement du fait de la guerre ; — que

les citoyens aptes à faire campagne et qui sont restés à l'arrière grâce à des influences coupables, soient versés dans les formations de l'avant pour libérer les vieilles classes ; — que les deniers publics soient mieux utilisés, en particulier qu'on supprime dans certaines administrations des emplois inutiles à gros traitement.

Equeurdreville (Manche).

— 3 octobre. — La section émet le vœu que les gouvernements alliés s'accordent pour organiser dès à présent la Société des Nations ; félicite le Comité Central pour l'action incessante qu'il poursuit en vue de l'établissement de cette Société des Nations et fait un pressant appel à tous les républicains pour venir grossir le nombre des ligueurs de manière à propager les principes, seuls capables d'empêcher le retour du fléau qui déshonore l'humanité.

Evaux (Creuse).

— 6 octobre. — La section se rallie au vœu exprimé par la section de Pont-Audemer relatif aux profiteurs de la guerre ; émet le vœu que les frais de guerre soient supportés par la fortune existant avant ou acquise depuis la guerre et proteste contre les impôts de consommation qui frappent la classe ouvrière.

Faremoutiers (Seine-et-Marne).

— 11 août. — Le Président fait connaître que des membres de diverses sections parisiennes sont en instance pour former un groupement dans le but de combattre le Comité Central de la Ligue. Les membres de la section, à l'unanimité, se joignent au Comité Central pour protester énergiquement contre des procédés semblables qui sont indignes d'une démocratie où la discussion est libre dans toute l'acceptation du mot.

Fontenay-le-Comte (Vendée).

— 12 septembre. — M. Emile Kahn parle devant un nombreux auditoire de « la Paix Wilson ».

Hommes (Indre-et-Loire).

— 29 septembre. — La section proteste contre le jugement de la Haute Cour et invite le Comité Central à poursuivre l'œuvre de réhabilitation de M. Malvy.

Jonzac (Charente-Inférieure).

— 25 août. — La section déclare adopter l'attitude et

faire à Siennes les déclarations du Comité Central au sujet du procès et du jugement de M. Malvy.

Landerneau (Finistère).

— 22 septembre. — La section salue les armées américaines, le président Wilson et nos soldats ; proteste contre l'arrêt de la Haute Cour dans l'affaire Malvy ; demande que le droit syndical soit reconnu à tous.

Le Creusot (Saône-et-Loire).

— Septembre. — La section proteste énergiquement contre le jugement inique de la Haute Cour, rendu par les 96 sénateurs qui ont prêté leur concours à un coup de force, sur les accusations du royaliste Daudet, dont le ministère public avait rejeté les infâmes accusations.

Elle envoie au citoyen Malvy, victime de la réaction cléricalle, son admiration pour la politique démocratique qu'il a toujours mise en action.

L'Hay-les-Roses (Seine).

— 20 juillet. — Le président, M. Dispan de Florian, fait une causerie sur « l'Indépendance day ».

Libourne (Gironde).

— 28 septembre. — La section approuve le désir du Comité Central de rechercher si un déni de justice n'a pas été commis dans le procès Malvy et émet le vœu que, dans l'intérêt du pays, aucune agitation ne soit provoquée avant la fin des hostilités.

Lyon (Rhône).

— Septembre. — La section envoie ses félicitations au Comité Central et le remercie pour sa courageuse défense du droit et des principes de justice en toutes circonstances et spécialement pour sa loyale manifestation dans l'affaire Malvy.

Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

— 25 août. — La section, après avoir entendu M. Emile Pignot, sur les idées de la Ligue des Droits de l'Homme en face des problèmes posés par les événements actuels, approuve la ligne de conduite suivie par le Comité Central et se déclare décidée à faire l'union entre tous les républicains.

Malakoff (Seine).

— 14 septembre. — La section, après avoir entendu MM.

Nectoux, député et Emile Pignot, félicite le Comité Central de son action dans l'affaire Malvy. Invite tous les républicains à s'unir pour faire face aux menées réactionnaires plus audacieuses que jamais. Et décide de provoquer la création dans la région d'un Comité de vigilance républicaine composé de tous les partis et de toutes les organisations de gauche. Elle envoie au citoyen Malvy l'expression de sa vive sympathie et l'assurance de son entier dévouement en la République Sociale.

Marquise (Pas-de-Calais).

— 29 septembre. — La section, considérant que la calomnie continue dont s'est rendu coupable « certain procureur du Roy » a risqué de jeter le désarroi et la démoralisation chez nos soldats ; que le but de ces calomnies était d'atteindre la République en déconsidérant ses ministres, regrette que le calomniateur n'ait pas été traduit en justice.

Mogador (Maroc).

— 6 août. — La section demande au Comité Central d'agir pour que la question du vote des femmes soit reportée après la guerre et soumise à un plébiscite. Elle émet les vœux suivants : « Que l'Etat limite les écoles dites libres et les remplace par des écoles laïques ; que le Congrès de 1918 se prononce pour faire cesser les campagnes calomnieuses d'une certaine presse contre des inculpés ; qu'une aide plus grande soit apportée aux familles des mobilisés et que l'allocation soit due à toute famille de mobilisé qui en fait la demande ; que les élections de 1918 du Comité Central soient provisoires et que les pouvoirs des élus expirent à la fin de la guerre. La section rejette la candidature de tout candidat qui ne serait pas partisan de la Société des Nations. »

Paris (VI^e Monnaie-Odéon).

— 10 septembre 1918. — La section demande au Comité Central de s'opposer aux violations des droits individuels qui continuent à se commettre : affaires Caillaux, Péricat, Després, syndicalistes arrêtés à Saint-Etienne et des délégués ouvriers envoyés sur le front.

Moulins (Allier).

— Septembre. — La section proteste contre le jugement de la Haute Cour qui a violé les garanties du droit et les

principes de la Constitution, a usurpé une souveraineté anticonstitutionnelle, et méconnu les intérêts de la démocratie. Elle proclame la nécessité pour tous les républicains de s'unir pour défendre contre la réaction les intérêts de la France et les principes de la République.

Oyonnax (Ain).

— Septembre. — La section proteste contre le procès de tendances qui s'est terminé en plein arbitraire et en pleine illégalité par la condamnation de Malvy, se rallie à l'ordre du jour de protestation voté par le Comité Central de la Ligue, souligne combien la prétendue Union Sacrée a permis les efforts réactionnaires et combien les républicains ont été dupes de la méthode qui a permis aux cléricaux de s'installer en maîtres dans les administrations, dans les hôpitaux surtout ; l'avenir de la République et nos libertés si chèrement conquises ne seront sauvegardées que si tous les républicains se montrent prêts à tenir tête aux ennemis de l'émancipation matérielle et morale de l'humanité.

Païmpol (Côtes-du-Nord).

— 22 septembre. — La section envoie à tous les soldats alliés l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance.

Paris (XV^e arrondissement).

Nous avons le regret d'apprendre à nos collègues la mort de notre collègue Dardet, trésorier de la section du XV^e arrondissement. Ses obsèques ont eu lieu le 27 août au milieu d'une nombreuse affluence d'amis.

Paris (XVII^e arrondissement).

— 8 octobre. — « La section émet le vœu que l'entrée de M. Ruysen dans le Comité Central soit envisagée lors du prochain renouvellement partiel. »

Paris (XVIII^e ; Grandes-Carrières-Clignancourt).

— 9 octobre. — La section rappelle que les conditions de paix énoncées par le Président Wilson sont en parfait accord avec l'ensemble des membres de la Ligue des Droits de l'Homme et invite le Comité Central à envoyer une adresse au Président Wilson pour le féliciter et l'encourager à persévérer dans sa manière de voir pour l'établissement d'une paix fondée sur la Justice et le Droit.

Paris (XX^e arrondissement).

— Octobre. — La section prie le Comité Central de s'in-

former si la note publiée par certains journaux relativement à des représailles dont seraient victimes des prisonniers ennemis est officielle. Dans l'affirmative, elle demande au Comité Central de protester. Elle engage le Comité Central à intervenir en faveur des syndicalistes de Saint-Etienne détenus à Clermont-Ferrand qui n'ont pas obtenu, malgré les promesses faites, le régime auquel ils ont droit.

Paul-Oloron (Basses-Pyrénées).

— 2 octobre. — La section proteste contre les formes irrégulières dans lesquelles le jugement de la Haute Cour a été rendu et se réserve d'évoquer à nouveau l'affaire Malvy quand les circonstances le permettront.

Pech-David (Haute-Garonne).

— Octobre. — La section demande pour M. Caillaux ou l'élargissement ou des juges et pour M. Malvy la levée de la peine du bannissement et des poursuites contre M. Léon Daudet.

Poitiers (Vienne).

— 25 Août. — La section émet le vœu :

Que le Comité Central de la Ligue agisse vigoureusement auprès du Gouvernement pour qu'il défende la République et prenne les mesures que commande l'intérêt national contre les calomnieurs capables de jeter le trouble dans le pays par des accusations non fondées, qui atteignent, par delà les individus, les institutions elles-mêmes.

Le secrétaire fait un compte rendu sur la situation morale et financière de la section qui, reconstituée en mars dernier, compte actuellement 160 membres.

Presqu'île Guérandaise (Loire-Inférieure).

— 8 septembre. — M. René Besnard, ancien ministre, fait une causerie sur la Ligue. Ses auditeurs lui font le plus chaleureux accueil.

Rennes (Ile-et-Vilaine).

26 août. — La section s'associe au Comité Rennais d'Entente et de Défense Républicaine, pour voter une motion protestant contre la condamnation de M. Malvy, demandant la mise en accusation de Léon Daudet, et dénonçant le danger d'une extension des pouvoirs du Sénat.

Saujon (Charente-Inférieure).

— 1^{er} septembre. — La section donne une conférence où M. Emile Kahn prend la parole sur « la paix Wilson ».

Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

— 18 septembre. — La section s'associe au Comité Central dans sa protestation contre les illégalités du jugement de la Haute Cour dans l'affaire Malvy.

Saint-Flour (Cantal).

— 6 octobre. — La section adresse ses félicitations aux vaillantes armées de la République et des Alliés ; elle fait appel à la bienveillance des Pouvoirs publics afin que le plus grand nombre possible d'emplois soit réservé aux mutilés de la guerre.

Saint-Gratién (Seine-et-Oise).

— Octobre. — La section demande au Comité Central d'intervenir auprès des neutres et de la Croix-Rouge pour l'amélioration du sort de nos prisonniers ; proteste contre le fait que des insignes religieux encadrent le numéro du 5^e régiment de cuirassiers ; prie le Comité Central d'intervenir auprès du ministre de l'Instruction publique pour que l'enseignement laïque soit rendu possible par la suffisance du personnel, l'application des lois de fréquentation, la mise en sursis des maîtres du service auxiliaire, la refonte totale des programmes dans un sens pratique, et demande au Parlement de donner à ces fonctionnaires un traitement digne d'eux et égal à celui des fonctionnaires de même instruction.

Saint-Fons (Rhône).

— 5 Octobre. — La section proteste contre les déplacements d'office des citoyens Calzau et Cuminal et approuve le Comité Central dans ses résolutions relatives à l'affaire Malvy.

Tarare (Rhône).

— 8 septembre. — La section estime que la « Société des Nations » doit être constituée après la paix seulement, cette dernière étant sortie d'un arbitrage qui lui donnera sa base juridique.

Thouars (Deux-Sèvres).

— 10 août. — La section, reconnaissant et respectant tous les droits des minorités, exprimant sa sympathie pour celles,

nécessaires, qui se font créatrices de progrès, regrette que des citoyens croient devoir tenter de créer au sein de la Ligue un groupe autonome, étranger à ses règles.

Elle espère que les quelques collègues promoteurs de cette innovation abandonneront une erreur qui peut être funeste aux destinées de l'association en même temps qu'aux Droits dont la Ligue s'est constituée la gardienne vigilante, et qu'ils renonceront à un acte en opposition absolue avec les statuts que tous doivent respecter.

La section ne reconnaît pas comme fondés et justes les griefs faits par le Comité d'initiative au Comité Central de la Ligue.

Il lui paraît, au contraire, que l'action du Comité Central n'a jamais été plus clairvoyante, active et puissante que durant ces dernières années, et elle se plaît, en cette circonstance, à adresser son témoignage de confiance et de solidarité aux membres éminents et dévoués qui assurent volontairement, dans des conditions aussi difficiles, la lourde charge de représenter et de diriger la Ligue des Droits de l'Homme dans les voies tracées par les Congrès.

Toulouse (Haute-Garonne).

— 19 août. — Les ligueurs adressent leur salut respectueux aux soldats du droit et de la liberté. Considérant que la Ligue, tout en s'abstenant de participer aux querelles des partis, ne saurait rester indifférente aux questions intéressant la vitalité même et les principes de la République ; S'associent sans réserve aux protestations du Comité Central contre la prétendue solution de l'affaire Malvy par le jugement politico-judiciaire de la Haute Cour ; protestent contre la prétention exorbitante d'une assemblée élue par le suffrage restreint de s'élever au-dessus des lois, de proclamer sa souveraineté en matière judiciaire au mépris de la séparation des pouvoirs, de juger en marge du Code et de la Constitution ; demandent des poursuites contre le calomniateur Daudet pour accusation sans preuve et détournement de documents intéressant la Défense nationale ; demandent la réunion de la Cour de Justice pour juger les anciens présidents du Conseil qui se sont déclarés solidaires de Malvy ; réclament toute la lumière sur les fautes commises par les militaires aussi bien que par les civils, notamment par ceux qui avaient prévu une guerre de trois semaines ; ceux qui après Torres-Vedras, Tchataidja,

Moukden, Sébastopol, etc., ignoraient la guerre de tranchées ; ceux qui sont responsables du désastre de Charleroi et des récentes surprises ; ceux qui, hypnotisés par la loi de trois ans, avaient négligé d'organiser les réserves ; ceux qui avaient confié à des sous-officiers, chefs de patrouille le plan d'attaque du Chemin-des-Dames, etc. ; décident d'inviter les élus à veiller au maintien de la Constitution et au respect des principes démocratiques violés par le jugement du Sénat.

— 30 septembre. — La section dénonce comme principale cause de défaitisme les abus et injustices maintes fois signalés à l'attention des pouvoirs publics, notamment la spéculation et l'accaparement dont sont victimes à la fois le producteur paysan et le consommateur ouvrier et le petit employé, les insuffisances de certains salaires ou traitements, en particulier des employés de l'Etat et des fonctionnaires municipaux ; appelle l'attention du Comité Central et des pouvoirs publics sur la situation misérable des retraités des chemins de fer et des administrations de l'Etat ; dénonce l'inanité des mesures prises pour atteindre les bénéfices de guerre et le boycottage systématique de l'impôt sur le revenu dont la conséquence est l'aggravation des impôts indirects, iniques et honteux.

Touvet (Isère).

— Septembre. — La section émet le vœu que tous les républicains du canton réunis en section centralisent toutes les indications utiles sur les menées réactionnaires dans la région.

Valence (Drôme).

— Septembre. — La section s'élève avec vigueur contre le verdict de la Haute Cour qui a frappé illégalement le citoyen Malvy. Le citoyen Malvy ayant été reconnu innocent de tous les chefs d'accusation, il était de toute justice de l'acquitter purement et simplement et de poursuivre son accusateur. La section demande que le gouvernement ne tolère pas plus longtemps la propagande abominable qui se fait ouvertement contre le régime républicain.

Vals-la-Bégude (Ardèche).

— 6 octobre. — La section estimant que le moment est mal choisi pour jeter la discorde dans les rangs de la Ligue, désapprouve le groupe qui s'intitule « minoritaire » ; accorde son entière confiance aux candidats présentés par

le Comité Central. Elle proteste contre la condamnation de M. Malvy.

Vannes (Morbihan).

La section, considérant l'énormité des dépenses de l'Etat en vue de la guerre ; considérant, que le peuple est particulièrement choqué de la vie facile et dorée de certains citoyens de l'arrière, émet le vœu que les dépenses publiques soient régies avec plus de sévérité, non seulement en ce qui concerne le budget de l'Etat, mais ceux des départements, des communes et des établissements ; que notamment soient revisées les dépenses non obligatoires et ne se rapportant pas à la guerre, telles que les indemnités aux fonctionnaires principaux, frais de tournées, frais de bureau, etc., avantages matériels (automobiles) et les subventions à certaines sociétés ; que les départements et les communes soient invités à verser à l'Etat, pour les dépenses de guerre, tous les excédents disponibles.

Comme conséquence, qu'en aucun cas les crédits pour frais matériels (bureau, etc.) ne puissent être alloués en bloc ou à forfait.

(Les sections de Lorient, Auray et Hennebont ont émis le même vœu.)

NÉCROLOGIE

Pascal Ceccaldi

Aux obsèques de M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, notre collègue M. Marius Moutet, secrétaire du Groupe interparlementaire de la Ligue des Droits de l'Homme, a prononcé les paroles que voici :

Messieurs,

Le Groupe Parlementaire de la Ligue française des Droits de l'Homme et du Citoyen doit apporter sur la tombe de Pascal Ceccaldi son tribut de regrets et d'hommages.

Notre Ligue est une grande « amitié » dans laquelle s'aime fraternellement des hommes qui partagent une même foi et qui sont unis par les mêmes luttes.

Ce sont donc d'abord nos regrets que nous dirons, mêlant nos larmes à celles de tous ceux qui le pleurent. Ce coup funeste endeuille nos cœurs fraternels : il est parti trop vite et trop tôt, ne laissant à notre affection que son sou-

venir et la consolation d'avoir vu tout ce concours d'amis l'accompagner, et surtout, cette foule des modestes et des humbles, de vous tous, hommes du peuple, qui l'aimiez tant et vers lesquels il allait, toujours les mains tendues dans son geste accueillant et familier.

Déposons la palme de notre hommage, disons notre fierté de l'avoir compté parmi les nôtres.

Il fut ardent, brave et fidèle, ainsi dans notre Parlement l'a-t-on admirablement défini.

Ardent, il vécut avec passion : ni sceptique, ni pessimiste, il croyait à son action. Il jugeait la vie bonne, il la voulut meilleure pour les autres, et ce sentiment le dressa contre toutes les forces mauvaises d'oppression.

Sa bravoure ! N'est-ce pas déjà une figure de légende, un preux, un paladin que nous ensevelissons de nos mains pieuses ; un chevalier qui donna tant de rudes coups, mais qui sut en recevoir de pareils, jusqu'au jour où il fut terrassé par ce coup funeste du destin qui le coucha sournoisement au détour de la route.

Fidèle, il resumait en cette qualité toutes celles qui le faisaient vivre et il est mort de sa fidélité.

Et maintenant, ne le voyez-vous pas se dresser devant nous pour nous dire l'enseignement qui sort de sa vie et de sa mort et pour nous dicter comme règle de conduite celle qui fut la sienne ? Je la résume en plaçant dans la bouche de ce laïque la parole de l'Évangile :

« Parle pour celui qui est muet et pour les droits de tous ceux qui vont périr. »

Réponses à quelques questions

D. — *Quelles sont les « conditions inacceptables » que le Gouvernement aurait faites aux manifestations en l'honneur de Wilson ?*

R. — Que les organisateurs demandent et obtiennent l'assentiment de M. Wilson.

Or, les organisateurs ont pensé : 1^o que M. Wilson n'avait pas la responsabilité de l'ordre dans notre pays. 2^o qu'on ne pouvait mettre M. Wilson dans l'obligation délicate, ou d'accepter, ou de refuser d'être accla-

mé. Ce sont des hommes sages. Ils ont renoncé à leur manifestation.

D. — *Pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme n'était-elle pas représentée le dimanche 24 novembre à la manifestation de l'Alsace-Lorraine ?*

R. — Le fait est inexact. Le rendez-vous des ligueurs était 22, avenue Wagram.

D. — *Des journaux vous attaquent, dénaturant, faussant vos résolutions. Pourquoi ne répondez-vous pas ?*

R. — Sauf à la *Libre Parole*, à l'*Action française* ou feuilles semblables, et quand le fait en vaut la peine, nous répondons. Mais tous les journaux n'insèrent pas nos réponses, car tous les journaux ne sont pas de bonne foi. Devons-nous leur faire des procès qui viendront au rôle dans un an ? Nous nous préoccupons de modifier la loi sur ce point. Tout le monde en profitera.

On nous écrit :

D. — *Pourquoi, au lendemain de l'armistice, avez-vous félicité le maréchal Foch et M. Clemenceau ?*

On nous écrit d'autre part :

D. — *Pourquoi n'avez-vous pas félicité M. Clemenceau et le maréchal Foch ?*

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— Mme Genina Clapier. LA SERBIE LÉGENDAIRE, (Paris, *De la grave*, 1 vol. in-18). — Mme Genina Clapier a voulu nous faire connaître les plus belles légendes de la Serbie ; elle les résume en de courts poèmes, les uns en prose, les autres en vers, et la prose de Mme Genina Clapier est mieux rythmée, parfois, que ses vers. Les légendes contées sont celles d'un peuple héroïque, âpre, malheureux. On lira avec intérêt le livre de Mme Genina Clapier ; et, quand on l'aura lu, on connaîtra les Serbes mieux qu'on ne faisait auparavant.

A. F. H.

— Nous avons reçu de la Bibliothèque Larousse, les trois premiers tomes des ŒUVRES CHOISIES DE SHAKESPEARE. C'est M. Georges Robbs qui a écrit les notices et la traduction, qui est tout près du texte, en restant française avec élégance. (1 fr. 50 le tome, plus la majoration d'usage de 30 %).

— C'est encore de la Bibliothèque Larousse, que nous viennent les ŒUVRES CHOISIES, tout à fait bien choisies, de RONSARD. M. Gauthier Ferrières, « mort pour la France », est l'auteur de la notice et des trop rares annotations.

— Toutes les résolutions, tous les documents du Parti socialiste de juillet 1914 à fin 1917, sont réunis dans un volume que l'*Humanité* publie. Nous ne saurions trop en recommander la lecture. Devant les textes nus et authentiques, tout homme de bonne foi, ami ou adversaire, ne peut avoir qu'une pensée : Le Parti socialiste, au premier rang des combattants, a défendu à la fois la France et la République, qui, à ses yeux, ne font qu'un ; il a voulu maintenir la nation et préparer, dans les seules conditions où elle peut renaître, la résurrection de la vie nationale ; les événements ont évidemment influé sur son action : dans l'ensemble, elle demeure nette, rectiligne, continue, tout à l'honneur de ceux qui, à travers bien des difficultés, l'ont courageusement inspirée. (LE PARTI SOCIALISTE, LA GUERRE ET LA PAIX, 4 fr.).

H. G.

— UN HUMORISTE MORALISTE, pages choisies de Paul Stapfer. (*Fischbacher*, 1 vol. 3 fr. 50). — Le titre même de cet ouvrage perpétue le malentendu avec soi-même dont Paul Stapfer a été la victime. Il se croyait un humoriste, il ne l'était à aucun degré. Moraliste, oui, ce critique subtil et délicat, cet humaniste passionné des Belles-Lettres l'était au plus haut point, de toute son âme grave, de toute sa haute et pure conscience, de tout son courage civique que nul ici n'a oublié. Le malheur est qu'il ait mis comme une coquetterie à cacher ses vertus derrière ce masque d'humourisme qui lui allait si mal. Faut-il y chercher la raison d'une certaine injustice à l'égard de son œuvre littéraire, dont il se plaignait avec une candeur si touchante ? Peut-être bien. Il en faut si peu ! Mais ces *Pages choisies*, trop bien choisies, forment un recueil du plus vif intérêt, et valent d'être lues.

— QUELLE ÉTRANGE HISTOIRE!... par Jean Galmot. (*Éditions et Librairie*, 40, rue de Seine, 1 vol. 3 fr. 50). — Une étrange

histoire, en effet, où l'on sent palpiter le cœur innombrable de la mer, la vie ardente et mystérieuse de la forêt tropicale, une histoire d'amour et de mort, une histoire de rêve et de cauchemar, improbable et merveilleuse. M. Jean Galmot est un incomparable évocateur.

A. W.
— L'ORGANISATION DE LA POLICE, par **Henri Chardon**, 2 fr. Ed. *Bossart*, Paris. — M. Henri Chardon est un de nos plus courageux et pénétrants observateurs sociaux ; rien de ce qu'il écrit n'est négligeable : c'est un bon théoricien et aussi un citoyen toujours en quête d'une réforme. Il ne se contente pas d'écrire, il agit : présentement, il essaie de mettre en action quelques-unes de ses idées, aux Travaux publics. Juriste savant, amateur d'idées générales, il a su joindre avec talent à un esprit critique, toujours inquiet, un sens tout à faire rare de la construction.

A juste titre, M. H. Chardon demande que la direction de la Sûreté générale soit attribuée au ministère de la justice : en effet, que ce soit la même administration qui soit chargée de la recherche des coupables, de leur jugement, enfin de l'exécution des peines. Ce sont là les trois éléments indissolubles d'un ministère de la sécurité générale. Point de police sans magistrats : sinon arbitraire ; point de tribunaux ignorant l'exécution des peines : sinon répression abstraite et flottante. Recherche et punition des coupables doivent dépendre des mêmes principes de publicité et d'honneur.

— LA BATAILLE ÉCONOMIQUE DE DEMAIN, par **Victor Boret** (1 vol. in-18, 3 fr. 50, *Payot*, éd., Paris.) — Ce livre, dont le succès n'est pas épuisé, ne tire pas tout son succès de la personne de son auteur, notre grand panetier national : il a une valeur propre. Nous serons toujours heureux, administrés avides d'ordre, d'avoir pour gouvernants des hommes qui entendent soumettre leur action publique à des directions doctrinales. Certes, nous n'entendons pas dire par là que nos gouvernants doivent être des doctrinaires, c'est-à-dire des esprits logiciens à l'excès ! Mais nous voulons dire qu'ils doivent être des observateurs réfléchis : de la phase politique et empirique, il y a lieu de passer enfin, à une phase expérimentale. Le gouvernant doit savoir faire des hypothèses, les essayer, puis observer ; et des idées sont évidemment nécessaires pour relier ces diverses démarches de l'esprit.

Nous avons aimé lire sous la plume d'un ministre les

lignes, directement inspirées par la tradition claud-bernardienne : « Si j'ai résolu d'écrire, c'est que je ne sépare pas la réflexion intérieure de l'action. »

Autre pensée digne d'être méditée : M. Boret écrit que ce n'est pas au Parlement, aux pouvoirs publics seuls qu'il faut demander l'œuvre de réorganisation rendue nécessaire par les circonstances : l'œuvre destinée à tous doit être entreprise par tous. Nous avons aussi aimé qu'il n'ait pas la superstition des prétendues « élites » et des gens haut placé : que de médiocres se glissent dans les groupes gouvernants « dont la foule, écrit avec une belle amertume M. Boret, attend les gestes, avec respect et comme à genoux, pour y conformer les siens. » Il écrit encore : « Il faut modifier le mot du moraliste et dire que Dieu montre bien le mépris dans lequel il tient les « grandes places » par le choix de ceux à qui il les départit. »

Voilà des mots d'honnête homme, à la manière du républicain La Bruyère.

— LE CONFLIT DE L'AUTONOMIE NATIONALE ET DE L'IMPÉRIALISME, par Gaston Richard (1 vol. in-18, 2 fr. 50, *Giard et Brière*, éd. Paris). — Dans ce livre, dû à la plume d'un sociologue très apprécié, on nous montre que la guerre actuelle tire sa véritable origine d'un « conflit interne entre une tendance démocratique commune à l'Allemagne et aux autres nations modernes et un parasitisme aristocratique qui est proprement prussien ». Si la guerre est le résultat d'un tel conflit, il s'ensuit que la paix ne pourra être durable que s'il est résorbé par un régime juridique international rattaché au principe de l'« autonomie nationale » ; l'auteur demande que la communauté internationale soit soumise aux lois constitutionnelles et morales auxquelles chaque membre de la communauté est déjà soumis.

Ces idées ont l'entière sympathie de la Ligue des Droits de l'Homme.

— LA FRANCE HIER ET AUJOURD'HUI, par L. Jerrold, traduit de l'anglais par M. du Genestoux (1 vol. in-18, 3 fr. 50, *Hachette*, éd., Paris). — Ce livre est un recueil d'articles, au cours desquels le correspondant parisien du *Daily Telegraph* étudie l'esprit français, l'armée, les travailleurs, les femmes, les jeunes, etc. A noter cette phrase : « Ceux qui connaissent la France, savent qu'il n'y a pas de nouvelle France, qu'elle n'avait pas besoin d'être régénérée par la

guerre. Il n'y a eu ni miracle, ni Jeanne d'Arc dans cette guerre. »

Sage pensée, d'un homme raisonnable : mais, si sage et si raisonnable, pourquoi avoir demandé une préface à M. Maurice Barrès, qui a laissé écrire dans l'*Echo de Paris* tant de sottises sur le miracle de la Marne et Jeanne d'Arc ? Après tout, cette demande n'est peut-être qu'une démarche de l'humour britannique...

— LA POLITIQUE ET LES AFFAIRES, par Biard d'Aunet (1 vol. in-18, 4 fr., Payot, éd., Paris.) — M. Biard d'Aunet est un esprit intéressant ; il sait observer, se souvenir et démontrer. Son précédent livre : *Pour remettre de l'ordre dans la maison*, fut justement apprécié. Cela ne veut pas dire que M. Biard d'Aunet représente les tendances les plus spécifiques de la France ; on peut même oser dire qu'il est aveugle à quelques-unes : mais il est sincère, animé par les meilleures intentions ; on sent l'honnête homme sous le partisan ; et c'est cela qui est précieux, infiniment honorable et respectable.

M. Biard d'Aunet n'est pas démocrate ; les formules superficielles par lesquelles il croit condamner un mouvement qui a eu ses premiers agents sous nos rois et leurs légistes, enlève de la sérénité aux pages au cours desquelles il essaie de reconstruire. Il croit, par exemple, qu'une des caractéristiques de l'esprit démocratique, c'est de « s'arrêter à la surface des choses ». M. Biard d'Aunet croit-il vraiment que nos rois et leurs ministres allaient toujours au fond des choses ? La démocratie mérite des reproches dans la mesure où elle reste régaliennne ; voilà le fait ; mais si reprochable soit-elle, nous ne saurions cependant vivre, aujourd'hui, en dehors du milieu de liberté qu'elle constitue essentiellement. C'est l'aboutissement de longs efforts ; perfectionnons, mais sans diminuer notre liberté. Nous sommes au début d'un vrai régime de démocratie ; et c'est à nous à organiser le contrôle civique, la représentation des intérêts, une administration expérimentale pour lui donner son utilité, cette profondeur de pensée et de volonté qui manque encore à ses jeunes efforts, à ses velléités contrariées par tant d'esprits plus habitués à regarder le passé qu'à chercher à pressentir l'avenir.

La plupart de nos théoriciens reconstruisent avec leurs idées propres, en élevant au rang de la nécessité leurs préférences ou leurs regrets, au lieu de chercher à assembler

les faits actuels pour en faire un tout cohérent, sans vaines abstractions régressives ou trop anticipatrices.

— LA FRANCE AGRICOLE ET LA GUERRE, par le Dr G. Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, (1 vol. in-18, s. p., *Baillière*, éd., Paris). — C'est tout le problème agricole qui est examiné dans ce livre, fait avec force, par un homme bien au courant des choses de la terre. On ne saurait résumer le livre qui traite tour à tour, méthodiquement, des améliorations foncières (remembrement, associations syndicales, crédit agricole, cadastre), et de la culture mécanique. Dans une troisième partie, examen des questions soulevées par les forêts et les prairies.

— ORGANISONS-NOUS. SOLUTION DES PROBLÈMES D'APRÈS-GUERRE, par Lucien Deslinières et A. Fastout (1 vol. in-18, 2 fr., *Giard et Brière*, éd., Paris.) — C'est par l'Etat que les auteurs entendent réorganiser la France ; mais non point par l'Etat ancien, bureaucratique et inerte, mais par un Etat vivifié par l'action privée. Le Turgot auquel ils se réfèrent est M. Clémentel, l'honorable ministre du commerce, qui a dit, le 29 mars 1917, à la Chambre : « Il faut que les industriels, petits et grands, se groupent non plus en cartels dominateurs, mais en plein accord avec l'Etat pour donner, en même temps que la prospérité à leur industrie, le meilleur prix possible aux consommateurs »

— LES ALSACIENS-LORRAINS CONTRE L'ALLEMAGNE, par Florent-Matter (1 vol. gr. in-8°, 5 fr., *Berger-Levrault*, éd., Paris et Nancy). — Le directeur de l'*Alsacien-Lorrain de Paris* aura beaucoup fait pour son petit pays : son journal a groupé tous les Alsaciens-Lorrains en dehors de toute idée confessionnelle ou politique, ce qui est un miracle ; il aura également servi à faire bonne garde autour de grands et beaux souvenirs. C'est dire l'intérêt d'un livre signé par M. Florent-Matter, bon soldat à l'avant, bon citoyen à l'arrière, après son retour des tranchées.

Ce n'est pas à dire que M. Florent-Matter et nous, nous ayons des idées politiques communes ; sur bien des points, sans doute, différerions-nous ; mais ce qui nous paraît supérieur à une pleine sympathie politique, c'est la générosité civique, la bonne foi et l'ardeur pour le bien public ; et ce sera toujours une grande joie pour un ligueur de signaler des sympathies morales de ce genre, car elles sont le vrai lien entre les honnêtes gens, les voies qui nous permet-

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, h^d du Temple, Paris (TÉL. ROQUETTE 81-16)
(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs
Fournitures
pour
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour exportation
PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Coopératives régimentaires,
Camions-Bazars, Comités, etc.

Pierres à briquets
Briquets
PIÈCES DÉTACHÉES
Amadou, Pipes
MAROQUINERIE
PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvert pour Coopératives militaires

tront peut-être, quelque jour, l'institution d'un régime politique où les hommes ne se distingueront plus les uns des autres par les subalternes caractéristiques de partis.

C'est un livre d'histoire qu'a écrit M. Florent-Matter : entrée des troupes françaises en Alsace, les Alsaciens sous les armes, l'Alsace-Lorraine sous le joug allemand. Il est écrit avec véracité, avec sobriété ; des documents sûrs appuient toutes ces affirmations. Voilà un livre de bonne propagande ; et qui durera, témoin d'un noble et dur moment.

— LIQUIDATION DES BIENS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE, par ***
éd. *Nouvelle Revue*, Paris. — C'est une étude intéressante de l'arrêté du chancelier de l'Empire en date du 14 mars 1917 étendant aux biens français les règles de l'ordonnance du 31 juillet 1916, relative à la liquidation des biens anglais.

(Voir la suite page 762.)

Le Secrétaire général-Gérant : Henri GUERNUT.

681-18. — Imprimerie du Palais, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris.